



# Les annexes du rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'Agenda 21 (2006-2009) du Conseil général du Finistère

---

*Séance plénière  
du 6 juillet 2009*

- **Annexe 1** :  
Plus de détails sur le traitement des objectifs pages 2 à 16
- **Annexe 2** :  
Plus de détails sur les actions et chantiers pages 17 à 57
- **Annexe 3** :  
Le rapport de perception des agents et des partenaires pages 58 à 116
- **Annexe 4** :  
Le rapport de notation extrafinancière pages 117 à 194

## Annexe 2 :

### PLUS DE DETAILS SUR LES ACTIONS ET CHANTIERS :

**122 actions et chantiers** avaient été **intégrés à l'Agenda 21** adopté le 6 juillet 2006.

Dans les pages suivantes vous trouverez un rappel de leur intitulé et de leur contenu ainsi que **la présentation de leur état d'avancement** pour chaque axe stratégique de l'Agenda 21

## LE PROGRAMME D' ACTIONS :

### LA TRADUCTION OPERATIONNELLE DU CADRE STRATEGIQUE DE L'AGENDA 21

**122 actions et chantiers avaient été intégrés à l'Agenda 21** adopté le 6 juillet 2006. Les actions désignaient des interventions opérationnelles qui pouvaient être effectives dès le vote de l'Assemblée départementale alors que les chantiers désignaient des projets qui nécessitaient des réflexions complémentaires, des études ou des définitions de critères avant d'être soumis à nouveau à l'Assemblée départementale préalablement à leur mise en œuvre.

**Sur les 122 propositions retenues, 109 sont opérationnelles, seules 13 n'ont pas abouti** pour des raisons variées : difficultés organisationnelles, impact de nouvelles réglementations ou mise en place de dispositifs identiques par d'autres institutions, difficulté de définition du périmètre ...

Dans les pages suivantes vous trouverez la présentation, par Axe stratégique, des actions et chantiers adoptés dans l'Agenda 21 et la description synthétique de leur état d'avancement.

Pour chacune des présentations vous trouverez, entre parenthèses l'identification de la direction du Conseil général chargé de sa mise en œuvre. La signification des sigles utilisés est le suivant :

**DILE** : Direction de l'Insertion et de la Lutte contre les Exclusion

**DEF** : Direction de l'Enfance et de la Famille

**DAPAPH** : Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées

**DAH** : Direction de l'Aménagement et de l'Habitat

**DD** : Direction des Déplacements

**DATD** : Direction des Agences Techniques Départementale

**DEE** : Direction de l'Eau et de l'Environnement

**DFCP** : Direction des Finances et de la Commande Publique

**DRH** : Direction des Ressources Humaines

**DSI** : Direction des Systèmes d'Information

**DAMG** : Direction Adjointe des Moyens Généraux

**DAPBD** : Direction Adjointe du Patrimoine Bâti Départemental

**DDEI** : Direction du Développement Economique et International

**DECSJ** : Direction de l'Enseignement, de la Culture, des Sports et de la Jeunesse

**DIRCOM** : Direction de la Communication

**DAPI** : Direction de l'Assemblée et du Partage de l'Information

## Axe 1 : Faciliter l'accès des services à tous

**Objectif 1 :** Renforcer l'accessibilité des services du Conseil général, équipements et sites administratifs, techniques, naturels et culturels pour les publics en insertion et les personnes handicapées ou âgées, notamment grâce à une information, un accueil ou une offre de transports améliorés

**Objectif 2 :** Améliorer l'accès de tous, en particulier des enfants handicapés ou en difficulté, aux collèges et à leurs services par la carte scolaire et les circuits de transports et l'accès des collégiens à une restauration de qualité

**Objectif 3 :** Inciter les îles à élaborer un projet global de développement, à partir d'un diagnostic partagé, dans la perspective d'une contractualisation avec le Conseil général

**Objectif 4 :** Favoriser les échanges d'expériences entre intercommunalités pour encourager la complémentarité avec le réseau départemental de transport et notamment sur des modes innovants de transport collectif

### Etat d'avancement des Actions et chantiers votés avec l'A21

#### **1.1 Mettre en place un tarif unique de restauration au collège (DESCJ) :**

Dans un souci d'égalité, un tarif unique dans tous les services de restauration des collèges pour un repas de même qualité sera mis en place. Une péréquation entre les collèges, une prise en charge publique ou l'instauration du quotient familial permettraient d'offrir à tous les collégiens un même service.

*Cette réflexion, qui touche en profondeur aux pratiques dans l'ensemble des collèges, a conduit à explorer 2 directions : la tarification et la qualité.*

*Sur le volet tarification, il apparaît qu'un seul tarif n'est pas possible sur le Finistère, compte tenu de l'importance des écarts constatés aujourd'hui, et des différences dans les coûts de fonctionnement (taille, configuration des locaux, nature des équipements...). Il faut néanmoins converger vers un tarif unique pour un des forfaits (sans doute forfait 4 jours). Cet objectif sera progressivement atteint sur 4 à 5 ans. Des orientations, validées par l'assemblée départementale, ont été données aux collèges pour préparer les budgets 2008 et 2009, de façon à amorcer un resserrement des tarifs. De nouvelles mesures seront proposées pour la préparation du budget 2010.*

*Sur le volet qualité, de nombreux travaux ont débuté, sur la nutrition, l'hygiène alimentaire, la formation des personnels, la mise en œuvre du Plan nutrition santé 2...*

#### **1.2 Rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite les espaces naturels et les itinéraires de randonnée (DEE) :**

Par l'édition de documents méthodologiques à l'usage des maîtres d'ouvrage locaux et la réalisation de travaux sur les propriétés départementales, à l'exemple du site du Bois du Névet sur les communes du Juc'h, de Kerlaz, de Locronan et de Plogonnec, le Conseil général souhaite favoriser l'accessibilité des espaces naturels et de randonnée aux personnes à mobilité réduite.

*Des opérations sont achevées ou en cours de réalisation sur des sites départementaux. Un guide technique a été diffusé. Les critères des programmes de subvention ont été adaptés pour inciter les maîtres d'ouvrage à concevoir des projets. 4 projets ont été subventionnés ou sont en cours d'instruction, avec validation par l'association des paralysés de France dans le cadre d'un nouveau partenariat établi par le Conseil général.*

#### **1.3 Mettre aux normes les bâtiments du Conseil général pour l'accès aux personnes à mobilité réduite (DAPB) :**

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, le Conseil général du Finistère, propriétaire d'un patrimoine bâti important, s'engage à garantir l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à tous ses bâtiments (collèges, Centres départementaux d'action sociale (CDAS), établissements culturels, bâtiments administratifs...). Ce projet consiste à élaborer un programme de

travaux quantifiés et chiffrés suite à un état des lieux des sites, puis à réaliser les travaux dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.

**Un diagnostic d'accessibilité concernant les 4 handicaps (moteur, visuel, auditif et mental) a été réalisé en 2008. Le Conseil général a mis en place un comité de pilotage présidé par un Conseiller général, un comité technique et un groupe de concertation avec les représentants des différents handicaps. Un montant de 30 M€ a été identifié pour traiter de cette accessibilité. Un programme de travaux va être organisé sur 5 ans et intégré dans un schéma directeur. Ce schéma, validé et arbitré en juin et juillet 2009, est accompagné d'une charte d'accessibilité et d'un plan de communication.**

#### **1.4 Faciliter l'accès au Musée départemental breton et à ses collections aux déficients visuels (DECSJ) :**

Afin d'offrir aux personnes atteintes d'une déficience visuelle la possibilité de connaître les collections du Musée départemental breton, une signalétique en braille sera installée, en premier lieu dans la cour du Musée : les visiteurs mal ou non-voyants pourront ainsi toucher les objets, deviner les matériaux et compléter leur information par des textes en braille. Une telle signalétique pourrait également être installée dans les salles d'archéologie et d'art ancien.

**Cette action a été réalisée et entraîne maintenant le Musée vers l'obtention du label « tourisme et handicap » car la volonté est de considérer la problématique de l'accessibilité au sens large. L'accueil des personnes handicapées a d'ailleurs fait l'objet d'une journée de formation des directeurs des 16 sites culturels finistériens concernés par le passeport culturel.**

#### **1.5 Faciliter l'accès aux sites culturels départementaux pour un public en insertion (DEE/DILE) :**

Le projet consiste à inclure dans les activités des chantiers d'insertion un accès privilégié aux quatorze sites du réseau départemental des sites et musées du patrimoine. L'accompagnement de ce public par un accueil personnalisé doit lui donner une véritable « expérience de visite » et l'envie de poursuivre une démarche culturelle

**8 sites ont été sollicités, 3 territoires d'action sociale impliqués, 169 bénéficiaires du RMI y ont participé. Ce projet a à la fois bien mobilisé les acteurs de l'insertion et les gestionnaires d'établissements culturels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure d'identifier si cela a conduit les publics en insertion concernés à poursuivre ensuite une pratique culturelle en autonomie. A noter que cela a permis, également, de sensibiliser les acteurs culturels à l'accueil de salariés en insertion dans leurs établissements.**

#### **1.6 Contractualisation et projets de développement des îles (DAH) :**

Le Conseil général intervient déjà en accompagnement des îles de Batz, Molène, Sein et Ouessant. Un inventaire des interventions existantes sera réalisé afin de les adapter et de bâtir avec ces territoires une politique de projets, répondant aux principes du développement durable.

**La structuration de ce conventionnement va se faire en 2009, en lien avec l'objectif 3 de l'Axe 1 : « inciter les îles à élaborer un projet global de développement, à partir d'un diagnostic partagé, dans la perspective d'une contractualisation avec le Conseil général ». Les discussions sur un contrat des îles ont débuté en juin 2009, pour une délibération prévue en décembre 2009**

#### **1.7 Faciliter l'accès à l'information sur les transports publics (DD) :**

Depuis janvier 2004, le Conseil général s'est engagé dans l'amélioration de l'information des voyageurs en mettant à disposition du public un site permettant de collecter les informations relatives aux transports publics de sa compétence ainsi qu'au train. Afin d'encourager l'usage du transport collectif, cette démarche doit être prolongée en offrant ce même service pour tous les transports collectifs du département, quel que soit l'organisateur.

**Un site intermodal de déplacements sur le Finistère (VIAOO29.fr) a été créé. Sa reprise par la Région pour couvrir l'ensemble de la Bretagne est en cours. Un n° Azur est en place pour l'organisation du déplacement des publics handicapés. C'est le destinataire du premier appel qui se préoccupe de l'ensemble de la chaîne de transport et de la faisabilité du déplacement**

#### **1.8 Expérimenter sur le Pays d'Iroise un réseau de transport accessible au plus grand nombre (DD) :**

L'accessibilité des personnes à mobilité réduite est une obligation inscrite dans la loi du 11 février 2005. Compte tenu de la difficulté de mener ex nihilo une démarche transversale permettant

d'appréhender les besoins de déplacements des personnes à mobilité réduite dans leur globalité et de mener une analyse exhaustive à l'échelle du département, une expérimentation sur le territoire du Pays d'Iroise sera conduite. Au-delà de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite cette action vise aussi à encourager, par un réseau plus attractif, l'usage du transport collectif par tous.

***L'expérimentation est en oeuvre, la communauté de communes est un partenaire effectif du dispositif. De plus elle y contribue financièrement.***

#### **1.9 Promouvoir le covoiturage (DD) :**

Les sites Internet de covoiturage et de transports collectifs mis en place par le Conseil général sont utilisables par les seules personnes disposant d'un accès à cette information en ligne. Afin d'offrir ce même service à tous, et en particulier aux publics en difficulté, une expérimentation sera réalisée sur les Territoires d'Action sociale de Lesneven et Morlaix pour donner les moyens aux usagers de l'action sociale d'utiliser ces outils susceptibles de favoriser leur mobilité.

***18 aires de co-voiturage ont été réalisées sur un objectif à terme de 40 (500 000€/an pendant 5 ans). Des aires multimodales sont aussi intégrées dans ce projet (Pouillot réalisée). Le site Internet « covoiturage.fr » a atteint son allure de croisière après 3 années de fonctionnement.***

## Axe 2 : Donner à tous les moyens d'accéder à un logement décent

**Objectif 1 :** Accompagner les ménages aux revenus modestes à adopter des solutions et des équipements permettant une gestion maîtrisée et durable des consommations d'eau et d'énergie

**Objectif 2 :** Intégrer progressivement les normes de qualité environnementale dans la construction et la réhabilitation des logements financés ou agréés annuellement par le Conseil général

**Objectif 3 :** Promouvoir la mixité sociale dans toutes les opérations d'habitat et favoriser la construction de logements adaptés au handicap, à la dépendance, aux jeunes et aux situations d'urgence

**Objectif 4 :** Orienter les partenaires du logement public et privé dans une approche globale de l'habitat et diversifiée selon les territoires et les populations

### Etat d'avancement des Actions et chantiers votés avec l'A21

#### **2.1 Réaliser des logements durables pour les ménages en difficulté (DAH) :**

Outre une meilleure prise en compte de l'environnement dans la construction de logements, les critères environnementaux permettent de réduire le coût des charges locatives et d'entretien. Il est donc proposé d'encourager la production de logements durables destinés aux ménages en grande difficulté économique et sociale, par la signature d'une convention expérimentale avec l'OPAC départemental Habitat 29.

*La convention avec Habitat 29 a été signée pour développer ce type d'offre de logements.*

*Il convient de noter qu'Habitat 29 s'est engagé dans une démarche d'élaboration de son Agenda 21. Il devrait être validé avant la fin 2009.*

#### **2.2 Sensibiliser les ménages modestes sur les moyens de réduire leurs factures d'eau et d'énergies (DAH) :**

En informant les ménages finistériens, en particulier les ménages modestes sollicitant le Fonds de Solidarité pour le Logement, ainsi qu'en sensibilisant les intervenants médico-sociaux et en repérant les logements devant être améliorés, il est proposé par ce projet de réduire les consommations en eau et en énergies de ces ménages, et de prévenir également les accidents domestiques.

*Le dispositif est en place. Il s'appuie sur une convention avec les Agences Locales de l'Energie. Il comporte des formations des travailleurs sociaux, de l'information des ménages, un volet information des propriétaires à la fois sur ses obligations et sur les aides mobilisables pour engager des travaux. Il permet enfin de réaliser, pour des publics présentant des surconsommations d'énergie, des visites qui débouchent sur des préconisations. En 2009, un dispositif complémentaire sera mis en place pour soutenir les acquisitions individuelles d'équipements ménagers.*

#### **2.3 Mieux prendre en compte les normes environnementales dans les constructions (DAH) :**

Outre l'extension de la prise en compte de critères de qualité environnementale dans les bâtiments départementaux, il est proposé d'inciter, par les aides du Conseil général, les maîtres d'ouvrage à engager, dès le stade des études, une démarche intégrant également de tels critères.

*Un partenariat étroit a été conclu avec les organismes finistériens et l'association départementale des organismes HLM. Aujourd'hui, 75% des logements sociaux construits respecteront des normes énergétiques supérieures à la norme en vigueur (RT 2005).*

*Pour l'habitat privé, les ambitions du Conseil général ont été adoptées lors du vote du Budget primitif 2009*

#### **2.4 Favoriser la prise en compte de la qualité environnementale dans les opérations d'habitat public (DAH) :**

En lien avec les bailleurs sociaux et les financeurs du logement, il est proposé de prendre en compte des critères de qualité environnementale dans la construction ou la réhabilitation de logements

financés ou agréés par le Conseil général, permettant notamment d'assurer une bonne maîtrise des consommations d'énergie de ces logements.

***Un partenariat étroit a été conclu avec les organismes finistériens et l'association départementale des organismes HLM. Aujourd'hui, 75% des logements sociaux construits respecteront des normes énergétiques supérieures à la norme en vigueur (RT 2005).***

***Pour l'habitat privé, les ambitions du Conseil général ont été adoptées lors du vote du Budget primitif 2009***

***Dans les projets de réhabilitation, c'est le programme CLAM (charges en logement social maîtrisées) qui fait référence.***

#### **2.5 Elaborer un Schéma départemental de l'habitat (DAH) :**

En lien avec les Collectivités locales et les partenaires de l'habitat, un «Programme local de l'habitat départemental» sera élaboré. Ce programme appréhendera les besoins futurs en termes d'habitat sur le département et précisera les objectifs et les moyens permettant d'en faire un réel vecteur d'aménagement responsable du territoire. Dans ce cadre et afin de développer une vision départementale des problématiques de l'habitat, un observatoire sera créé, en lien notamment avec les collectivités locales finistériennes.

***Cette élaboration a été abandonnée car, peu après le vote de l'Agenda 21, une loi est venue définir les modalités d'élaboration du plan départemental de l'habitat. Dans le Finistère c'est l'Etat qui conserve la maîtrise de ce plan.***

***Par contre un observatoire de l'habitat en Finistère a été mis en place à l'initiative du Conseil général en partenariat avec les autres acteurs du logement.***

#### **2.6 Améliorer la prise en compte de l'habitat dans les Plans Locaux d'Urbanisme (DAH) :**

Depuis janvier 2006 le Conseil général a des compétences plus fortes dans le domaine du logement. Afin d'encourager une vision globale de l'habitat, le Conseil général renforcera sa présence dans l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme, pour faire du logement un vecteur de mixité et d'usage responsable de l'espace.

***Depuis 2008, le Conseil général émet un avis sur les PLU et contribue à l'élaboration des PLH du Finistère.***

## Axe 3 : Renforcer les solidarités en direction des familles et des enfants

**Objectif 1 :** Renforcer le soutien aux familles dans l'exercice de leur parentalité, prioritairement auprès des parents en situation de vie spécifique (monoparentalité, handicap d'un adulte ou d'un enfant, parentalité adoptive, rupture, violences conjugales)

**Objectif 2 :** Contribuer au développement équilibré de modes d'accueil de la petite enfance adaptés aux besoins des familles et des territoires, et mieux prendre en compte les territoires sensibles et les publics en précarité, notamment par des soutiens appuyés sur des critères sociaux pour l'accompagnement des modes de garde et de l'éducation

**Objectif 3 :** Renforcer la coordination des acteurs autour de l'enfance en danger, depuis la prévention et le repérage précoce des situations jusqu'à l'accompagnement de l'enfant placé et de ses parents

**Objectif 4 :** Développer des solutions de déplacement innovantes répondant aux problématiques des familles, en particulier pour les jeunes bénéficiant d'un enseignement adapté

### Etat d'avancement des Actions et chantiers votés avec l'A21

#### **3.1 Renforcer l'accès des jeunes enfants aux modes de garde collectifs (DGASAAT/PMI) :**

Par sa politique de soutien aux structures et services d'accueil de la petite enfance, le Conseil général participe depuis de nombreuses années au développement de l'offre d'accueil et de la qualité des prestations offertes. Permettre l'accès de tous les Finistériens à ces structures par une répartition de l'offre plus équilibrée sur le territoire départemental et favoriser la mixité sociale en soutenant l'accès des publics en situation précaire à ces modes d'accueils constituent la nouvelle étape incontournable pour favoriser un développement local harmonieux et solidaire.

***Le dispositif a été adopté et est, depuis quelques semaines, dans sa phase de mise en œuvre, malgré quelques réticences de certaines collectivités. Une phase de calage du dispositif sera sans nul doute indispensable***

#### **3.2 Faciliter l'accès à l'information sur l'accueil des enfants par les assistantes maternelles (DGASAAT/PMI) :**

La conciliation des temps de vie, familial et professionnel, nécessite pour les parents de jeunes enfants un mode d'accueil adapté à leurs besoins et rythmes de vie. Outre un moyen de communication sur ce métier et de responsabilisation de ces professionnels, la mise en ligne d'informations sur les assistantes maternelles et leurs disponibilités d'accueil constitue un nouvel outil à disposition des parents pour simplifier leurs recherches et leur permettre d'accéder facilement aux informations souhaitées.

***Le dispositif en gestation au Conseil général a été devancé par un dispositif national en cours de mise en place par la CNAF. Ce site national serait alimenté par le Conseil général. Quelques difficultés relatives aux moyens retardent la mise en œuvre effective.***

#### **3.3 Créer un observatoire départemental de l'enfance en danger (DEF) :**

Outil de connaissance des phénomènes et problématiques rencontrées, espace dynamique d'échanges et de réflexion et lieu de propositions, la création d'un Observatoire départemental de l'Enfance en danger optimisera, par un travail inter-partenarial, le dispositif départemental de prévention et de protection de l'enfance.

***L'observatoire est opérationnel depuis octobre 2008. Les principaux chantiers à traiter sur 2009 et 2010 ont été validés sous la forme d'une feuille de route : identification de deux thématiques d'observation prioritaires (engagement d'une étude sur l'une d'elle, recensement et valorisation des travaux existants sur la deuxième), nécessité de consolidation du socle statistique (recensement et organisation des données internes en cours, conventions en discussion avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse et l'Education Nationale...), animation de l'observatoire autour notamment des APRE-M de la protection de l'enfance (deux***

**APRE-M ont été réalisées et ont permis des échanges entre chercheurs et acteurs locaux, 3 autres seront organisées avant la fin 2009)...**

**3.4 Mobiliser des aides à domicile pour les parents éprouvant des difficultés dans leur mission éducative (PMI) :**

Afin de prévenir l'apparition de troubles et d'échec chez les enfants, en particulier au sein de milieux familiaux en situation de vulnérabilité sociale, familiale et éducative, une démarche préventive, à domicile, permettant de soutenir, de valoriser et de développer les compétences parentales sera mise en place.

**Ce dispositif n'a pas été mis en œuvre car la CAF a modifié son dispositif de soutien parental par les TISF (Techniciens en Intervention Sociale et Familiale) et mobilisé davantage de moyens pour soutenir ce type de difficultés. Un premier bilan est en cours sur cette opération. En fonction de ce bilan, une adaptation des aides du Conseil général sera possible.**

**3.5 « Parents-Bus » : un dispositif itinérant pour l'accueil parents-enfants (PMI) :**

Renforcer les solidarités, le lien social, le soutien aux parents nécessitent de mettre en œuvre des modes actions innovants accessibles à tous. Le projet «parents-bus» répond à ces objectifs par un dispositif mobile, permettant le développement d'actions de prévention précoce dont les modalités.

**Ce dispositif n'a pas pu être mis en œuvre, faute de pilote désigné au sein du Conseil général.**

**3.6 Accompagner les parents adoptants(DEF) :**

Le développement de l'adoption internationale et les spécificités de la parentalité adoptive nécessitent une attention toute particulière et un accompagnement adapté en direction de ces parents et enfants. Il est donc proposé d'élargir l'information et la prévention auprès de ces familles, afin de prévenir, dès l'arrivée de l'enfant, d'éventuelles difficultés.

**Pour le soutien aux parents adoptant, s'est constitué , en septembre 2008, un réseau des principaux partenaires (Hôpitaux, associations, Conseil général...). Il propose un accompagnement à la carte de professionnels.**

**L'édition d'une plaquette d'information, la programmation de journées thématiques (la prochaine sur les enfants Haïtiens), la création d'une ressource documentaire spécialisée et une permanence téléphonique sont les premières concrétisations de ce travail.**

**3.7 Expérimenter des groupes de parole en soutien à la mission éducative des parents (DEF) :**

Les parents confrontés à des difficultés éducatives sont aujourd'hui accompagnés individuellement. La création de groupes de parole, permettant la confrontation des difficultés et une recherche partagée de solutions avec l'aide de professionnels constituerait une réponse et un soutien complémentaire à ces parents en difficulté.

**Cette action ne s'est pas concrétisée. La principale difficulté rencontrée réside dans un manque de moyens pour coordonner cette démarche. Des initiatives ont pu être prises dans les territoires d'action sociale selon les priorités de leur Projet social de territoire. Des contacts existent avec le Conseil général 22 pour suivre une démarche de ce type lancée à l'échelle départementale.**

**3.8 Adopter une Charte éthique de l'action sociale du Conseil général (DGASAAT/MAIS) :**

Le Conseil général est un acteur majeur dans le domaine de l'enfance. La rédaction d'une Charte éthique, rédigée en lien avec les professionnels, permettrait de clarifier les principes politiques qui guident son action, et d'améliorer en conséquence son action.

**L'Assemblée départementale du 1<sup>er</sup> février 2007 a adopté une charte des droits et libertés des usagers de l'action sociale et médico-sociale. Cette charte a fait l'objet d'une présentation sous forme d'affiches et de plaquettes dans les lieux d'accueil des CDAS. En application de cette charte une commission de médiation est constituée d'élus du Conseil général assistés de professionnels des directions et territoires et membres de la commission de déontologie. Cette commission peut être saisie par des usagers lorsque ceux-ci considèrent que la charte des droits et libertés n'est pas respectée dans les pratiques professionnelles et/ou par l'institution. Cette commission intervient pour favoriser une médiation en amont ou en dehors des procédures de recours gracieux et contentieux prévues par la règlementation**

## Axe 4 : Répondre efficacement aux enjeux démographiques

**Objectif 1 :** Reconnaître la capacité d'initiative des jeunes par le soutien aux projets dont ils sont acteurs

**Objectif 2 :** Développer et professionnaliser tous les services d'aide à la personne pour répondre aux enjeux du vieillissement et de la dépendance

**Objectif 3 :** Favoriser la mixité sociale et générationnelle au travers de nos aides et interventions afin de maintenir l'équilibre des territoires

### Etat d'avancement des Actions et chantiers votés avec l'A21

#### **4.1 «Avenir jeunes 29» : un fonds unique pour l'insertion et l'autonomie (DILE) :**

La constitution d'un fonds mutualisé, reliant entre elles les diverses aides déjà existantes, régi par un règlement départemental unique impulserait une nouvelle culture commune de l'insertion des jeunes, et constituerait une réponse aux enjeux essentiels que sont pour les jeunes finistériens l'accès à une insertion sociale et professionnelle réussie et à une véritable autonomie

***Le dispositif a été mis en place. Il pourrait inspirer une mise en place à l'échelle nationale. Ce dispositif a permis de reconfigurer la place des jeunes dans les politiques d'insertion du Conseil général. Il a également permis d'aboutir à des conventions d'objectifs avec les Missions Locales qui sont les opérateurs de premier rang du Département pour l'insertion des jeunes. L'accès au travail reste le moyen d'émancipation le plus sûr, ce dispositif permet d'enclencher un parcours d'insertion professionnelle.***

#### **4.2 Créer un forum départemental «initiatives Jeunes» (DECSJ) :**

Cette action consiste à organiser un temps fort départemental de valorisation des initiatives et projets de jeunes dans les champs culturels, sportifs, humanitaires, internationaux, environnementaux, mais aussi dans le champ de la formation et de l'insertion. Un tel rendez-vous pourrait être reconduit tous les ans ou tous les 2 ans.

***Une quinzaine des initiatives jeunes existe depuis 2 ans. Baptisée « Kaléidoscope », elle a connu un développement important autour de 60 actions en début 2009. Le Groupe interinstitutionnel jeunesse (CAF/CG/ETAT/MSA) est fortement mobilisé pour cette initiative.***

#### **4.3 Placer la langue bretonne au cœur des rencontres entre les générations (DECSJ) :**

La transmission des valeurs, des savoirs et des mémoires, est indispensable à la cohésion sociale. Attaché à la langue bretonne et à la promotion des échanges intergénérationnels, le Conseil général a expérimenté sur l'année scolaire 2005-2006 le projet «Quêteurs de mémoire en Finistère/Klaskerien ha treizherien soñjoù». Cette opération doit se poursuivre afin de développer et de consolider un projet favorisant la mixité générationnelle.

***L'opération « Quêteurs de mémoire en Finistère » en est à sa 5<sup>ème</sup> édition. La coordination et le financement sont assurés par le Conseil général, l'essaimage de la formule est réel. Une prise d'autonomie de cette opération est maintenant attendue.***

#### **4.4 Renforcer l'orientation des jeunes vers les métiers de l'aide à domicile (DPAPH) :**

En valorisant les métiers de l'aide à domicile et en les faisant mieux connaître, dans un projet associant les employeurs, les centres de formation et les partenaires compétents de ce secteur, il est aujourd'hui possible d'encourager les jeunes Finistériens à s'orienter vers un secteur porteur d'emplois durables, répondant aux besoins du vieillissement et à l'augmentation de la dépendance.

***Un guide sur les métiers d'aide à domicile a été réalisé pour faire la promotion de ces orientations professionnelles, en particulier lors des salons destinés aux jeunes, et pour les publics du pôle emploi.***

#### **4.5 Encourager les parcours d'insertion vers les métiers de l'aide à la personne (DPAPH/DILE) :**

L'activation de contrats aidés (contrats d'avenir et contrats d'accès à l'emploi) peut constituer une réponse adaptée pour répondre aux besoins croissants de services liés au vieillissement de la population et à l'augmentation de la dépendance, et offrir aux publics en insertion une offre d'emploi durable.

*Des chantiers d'insertion sur les métiers d'aides à la personne ont été mis en œuvre autour de 6 mois en établissements et 6 mois en services à domicile, avec un débouché sur une formation qualifiante rémunérée à la sortie du chantier d'insertion. Cette initiative a été mise en place conjointement par le Conseil général et l'Etat (DDASS). Elle permet non seulement une pratique professionnelle diversifiée entre l'établissement et le domicile, mais également la poursuite d'une formation qualifiante. 32 personnes sont engagées dans ces parcours*

**4.6 Développer la communication sur ces métiers à l'intention des professionnels et du public (DPAPH) :**

Pour que le Conseil général, en tant qu'employeur, prenne toute sa place dans l'insertion professionnelle des jeunes, l'accueil de stagiaires au sein des services départementaux doit être facilité, par la mise en œuvre, notamment, d'un module type de stage de découverte.

*Dans cette optique un premier colloque avait été organisé en 2006 regroupant plus de 350 professionnels.*

*Un second colloque sera organisé le 19 Novembre 2009, afin de faire le point sur le développement de ce secteur , ses perspectives et ses enjeux pour demain.*

**4.6 Favoriser l'accueil de stagiaires au sein du Conseil général – Expérimentation au sein de la direction du développement économique et international (DDEI/DRH) :**

Pour que le Conseil général, en tant qu'employeur, prenne toute sa place dans l'insertion professionnelle des jeunes, l'accueil de stagiaires au sein des services départementaux doit être facilité, par la mise en œuvre, notamment, d'un module type de stage de découverte.

*Un module de stage de six semaines a été élaboré conjointement par la DDEI, direction expérimentale et la DRH/Service emploi pour les étudiants en Administration Economique et Sociale (A.E.S.) ou Sciences Economiques. Il a permis à l'étudiant d'avoir une présentation générale de la collectivité et de conduire une étude sur un thème proposé. L'évaluation du stage a permis de vérifier que ce module-type répondait aux attentes du stagiaire et du service*

## Axe 5 : Permettre une insertion professionnelle réussie

**Objectif 1** : Organiser l'observation et le repérage des secteurs économiques porteurs d'emplois dans le Finistère et des besoins en formation qui en résultent afin d'améliorer le processus d'insertion professionnelle, en partenariat avec l'Etat, le Conseil régional et les structures associées

**Objectif 2** : Mobiliser et accompagner le monde économique dans son implication sur l'insertion professionnelle, en partenariat avec le Conseil régional et les chambres consulaires

**Objectif 3** : Faciliter l'accès aux formations qualifiantes dans les métiers en pénurie de main d'œuvre par un accompagnement financier adapté

### Etat d'avancement des Actions et chantiers votés avec l'A21

#### **5.1 Mieux adapter l'offre d'insertion aux réalités des bassins d'emploi-formation (DILE/DDEI) :**

Au titre de sa politique d'aide au développement économique, le Conseil général apporte un soutien régulier à diverses structures ou actions relevant du thème général de l'animation économique. Afin d'optimiser ces interventions, en particulier dans le cadre de l'insertion professionnelle, et de répondre plus efficacement aux besoins des bassins d'emploi, un travail approfondi avec les structures d'observation de l'emploi et de la formation sera réalisé.

***La fin de l'intervention de l'ALEF (Animation Locale sur l'Emploi et la Formation) sur le Pays de Cornouaille est venue perturber l'observation par bassin. Toutefois les observatoires par filières se sont développés (agriculture par exemple). Cette observation doit se faire en relation avec la stratégie régionale emploi/formation et ne pas être redondante avec elle.***

#### **5.2 Faciliter l'accès des publics en insertion aux formations des métiers de l'aide à la personne, de l'hôtellerie - restauration et du bâtiment (DILE/DDEI) :**

Afin de répondre aux besoins exprimés par certains métiers en tension, tout en offrant aux publics en difficulté d'insertion une possibilité d'accès à des emplois durables, il convient tout à la fois de mobiliser ces publics, mais également de mobiliser les aides individuelles actuellement existantes pour en faire de réels leviers s'inscrivant dans une logique de parcours et d'accès progressif à la qualification. De même, les remises à niveau, la validation des acquis de l'expérience ou la pré-formation devraient permettre d'offrir à ces publics une nouvelle voie vers l'emploi.

***Des actions conjointes ont été menées avec la DILE, avec toutefois de réelles difficultés sur le secteur de l'hôtellerie restauration qui reste toujours très délicat à aborder.***

***Une convention commune entre les 4 Départements bretons et le Conseil régional est en phase de finalisation, afin de permettre un accès facilité, à toutes les offres de formation, aux bénéficiaires de minima sociaux.***

#### **5.3 Organiser des filières d'insertion adaptées aux métiers de l'aide à la personne, de l'hôtellerie-restauration et du bâtiment (DILE/DDEI) :**

Les secteurs de l'aide à la personne, de l'hôtellerie-restauration et du bâtiment expriment leurs besoins en main-d'œuvre. Parallèlement, le nombre de personnes présentes dans les dispositifs d'insertion s'accroît. En construisant des filières d'insertion, en mobilisant les acteurs de l'emploi et de l'insertion et en territorialisant cette démarche, il semble possible de bâtir, avec les personnes en difficulté d'insertion, une logique de parcours et d'accès progressif à des emplois durables.

***Un chantier d'insertion très innovant a été conçu, sur l'ensemble du Finistère, dans le domaine des services à la personne avec une mise en situation professionnelle qui débute dans des établissements pour personnes âgées, permettant ainsi aux publics en insertion de bénéficier d'un encadrement professionnel optimal. Ensuite le chantier se poursuit dans structure d'aide à domicile. Un suivi par l'AFPA pendant toute la durée du chantier garanti une formation adossée aux situations rencontrées. L'aboutissement de l'action est l'entrée en formation professionnelle rémunérée synonyme d'emploi à la sortie.***

***Par ailleurs, sur le bâtiment et les travaux publics, le forum de l'insertion de décembre 2008 a permis une mobilisation conjointe des institutions de la filière professionnelle.***

***5.4 Améliorer le soutien à la création d'entreprise (DDEI) :***

Le Conseil général accompagne déjà la création d'entreprise. Afin d'optimiser ce soutien, il convient d'adapter l'intervention existante en prenant encore mieux en compte les demandes formulées et les projets présentés.

***Le Conseil général a fait évoluer son dispositif de soutien à la création d'entreprise pour mieux prendre en compte la situation des femmes créatrices en repoussant de 5 ans l'âge limite pour leur éligibilité à l'aide départementale et en ouvrant le dispositif à des activités majoritairement exercée par des femmes. L'évolution de 22 à 46% de bénéficiaires femmes de ce dispositif confirme le bien fondé de l'ajustement.***

***La révision en cours des aides du Conseil général aux entreprises intégrera un volet fort sur le soutien à la création d'entreprise. D'ores et déjà, la modification du programme d'aide à l'immobilier d'entreprise, proposé à la séance plénière de juin 2009 a vocation à augmenter fortement l'attractivité du territoire finistérien pour la création et le développement des entreprises.***

## Axe 6 : Contribuer à l'adaptation de notre économie

**Objectif 1 :** Inciter les entreprises à mettre en œuvre des solutions durables en matière environnementale et sociale

**Objectif 2 :** Accompagner les mutations de l'agriculture dans le respect de l'environnement et des ressources naturelles et encourager la production d'énergies renouvelables et de bio-carburants par les professionnels du secteur agricole, dans le respect des principes du développement durable

**Objectif 3 :** Accompagner la mutation de la pêche et les actions de préservation de la ressource afin de maintenir une activité et une filière « pêche » forte et structurée sur le département

**Objectif 4 :** Renforcer le tourisme, secteur important de l'économie finistérienne par l'intégration des principes du développement durable

**Objectif 5 :** Accompagner le développement d'activités économiques associatives, coopératives et mutualistes porteuses des valeurs de solidarité, innovantes économiquement et socialement

### Etat d'avancement des Actions et chantiers votés avec l'A21

#### **6.1 Contribuer à l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises (DDEI) :**

Cette proposition vise à inciter les entreprises finistériennes à améliorer les conditions de travail des salariés des entreprises et à les accompagner dans la réalisation de cet objectif.

*La démarche est commencée dans l'agroalimentaire. Par ailleurs, un dispositif a été élaboré en partenariat avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM), pour réduire les impacts des solvants et des poussières dans les chantiers nautiques.*

*Un autre chantier a été ouvert dans le cadre de la refonte des aides à l'agriculture concernant l'amélioration des conditions de travail en agriculture qui devrait déboucher avant la fin de l'année 2009.*

#### **6.2 Mieux gérer les déchets de chantiers de bâtiments dans les opérations départementales (DAPB//DEE) :**

Les déchets consécutifs à des travaux dans les bâtiments départementaux doivent être éliminés en respectant l'environnement. Le Conseil général désire s'impliquer et impliquer toutes les entreprises concernées dans cette démarche. Il a réalisé un guide de la bonne gestion des déchets de bâtiments et inscrit des prescriptions particulières dans les marchés publics du Conseil général.

*Un guide de gestion des déchets de bâtiment a été édité. Il est actuellement en révision, pour une sortie du nouveau guide prévue avant fin 2009. Il est transmis aux entreprises adjudicataires des marchés du Conseil général. Les appels d'offres du Conseil général contiennent des clauses de gestion des déchets qui font l'objet d'un examen attentif par la commission d'appels d'offres.*

#### **6.3 Prendre en compte la qualité environnementale dans les travaux de réparation des bâtiments départementaux (DAPBD) :**

Le Conseil général souhaite s'inspirer de la démarche «Qualité Environnementale» dans les travaux de gestion courante et de grosses réparations de son patrimoine bâti. Il va élaborer un catalogue de solutions pérennes adaptées aux différents usages de ses bâtiments. Ces solutions constructives «durables» devront permettre de réduire, dans le temps, les coûts d'entretien et de réparations.

*Les principes de réalisation de ces travaux, avec une prise en compte de la qualité environnementale, sont définis dans une charte en cours de rédaction. Des avenants aux marchés à bons de commandes vont être établis pour permettre de recourir à des produits innovants.*

#### **6.4 Diffuser les bonnes pratiques pour une gestion durable des déchets de travaux routiers et maritimes (DATD/DEE) :**

Les déchets consécutifs aux travaux routiers et maritimes doivent être éliminés en respectant l'environnement. Le Conseil général désire s'impliquer et impliquer dans cette démarche toutes les

entreprises concernées. Il va réaliser un guide de bonnes pratiques pour inciter les entreprises à mettre en œuvre des solutions durables en matière environnementale et sociale qui privilégient, notamment, la déconstruction et les matériaux recyclés. Ces prescriptions seront intégrées aux marchés publics passés par le Conseil général.

***Une première version du guide a été réalisée en 2006, mais elle n'avait pas été partagée avec les ATD et nécessitait quelques amendements pour être opérationnelle. Une nouvelle version du guide est en finalisation et fera l'objet d'une concertation avec les représentants de la profession. Un document devrait être soumis à la validation de la commission permanente avant la fin 2009. Toutefois des préconisations apparaissent dans les marchés du Conseil général, même s'il convient de s'interroger sur les modalités de contrôle du service fait.***

#### **6.5 Réaliser des plans de développement durable en agriculture (DDEI) :**

Cette proposition vise à inciter les agriculteurs à réaliser une analyse prospective de leur exploitation sous l'angle social, environnemental et économique (conditions de travail, économies d'eau, d'énergie, intégration paysagère, bocage, préservation de l'espace naturel, patrimoine bâti, irrigation drainage, ...). A terme, certaines aides du Conseil général pourraient être conditionnées à la réalisation de cette étude et à la mise en œuvre de ses préconisations.

***Des diagnostics sont lancés dans des exploitations agricoles, visant plus particulièrement les conditions d'utilisation des énergies.***

#### **6.6 Favoriser les énergies renouvelables dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (DDEI/DEE) :**

Cette proposition vise à adapter les aides actuelles du Conseil général en direction de deux des grands secteurs de l'économie du Finistère gros consommateurs d'énergie, l'agriculture et la pêche, pour les inciter à maîtriser leur consommation d'énergie et à utiliser des énergies renouvelables.

***Dans le domaine agricole, les incitations vont vers la production d'énergie par l'exploitation pour ses propres besoins ainsi que par la réduction de consommations d'énergies proprement dites. Pour la pêche, des expérimentations sont soutenues, par exemple l'utilisation de la voile comme mode de propulsion annexe pour des chalutiers.***

#### **6.7 Favoriser l'insertion professionnelle lors de l'entretien des espaces naturels et des voies vertes (DEE) :**

Le Conseil général met en œuvre les clauses d'insertion professionnelle prévues par la législation pour les travaux d'urgence à mener sur des espaces naturels et des voies vertes confiées en gestion aux collectivités locales. Afin de proposer des conditions attractives d'insertion, et d'améliorer la qualité du service à l'usager (hygiène, sécurité et accueil du public), le Conseil général vient de signer un marché spécifique avec des opérateurs d'insertion en créant des «équipes volantes» chargées d'effectuer des interventions d'urgence sur les propriétés départementales.

***La DEE a conçu en partenariat avec la DILE ce recours à des structures en insertion pour l'exécution de travaux courants sur les espaces naturels propriétés du Conseil général. Un marché spécifique à bon de commande a été créé pour cela depuis 2007 (3 lots géographiques). Par ailleurs pour les autres marchés que peut passer la DEE (et le Conseil général de façon plus générale), la prise en compte des clauses insertion est devenue systématique.***

#### **6.8 Sécuriser l'activité «pêche» (DDEI) :**

Une adaptation des aides départementales à la flottille de pêche est proposée, en vue d'améliorer la sécurité des professionnels et de moderniser leurs bateaux.

***La sécurisation de l'activité pêche est au cœur des programmes de tous les pouvoirs publics. Le Conseil général participe bien entendu au maximum autorisé de subvention aux matériels de sécurité, mais de surcroît, il s'est aussi positionné sur des expérimentations de matériels de sécurité innovants, soit directement sur des projets précis pour les professionnels, soit sur des projets portés par le pôle de compétitivité mer.***

#### **6.9 L'habitant, acteur d'une gestion concertée et durable du tourisme (DDEI) :**

Chaque habitant est tour à tour hôte (plus de 50 % des séjours en Finistère se font en résidences principales de parents ou amis et en résidences secondaires), ambassadeur de son territoire ou consommateur. Engager le tourisme dans un projet durable nécessite de gérer la relation habitants/touristes. C'est en ce sens qu'un travail de sensibilisation des acteurs touristiques du

Finistère à cette problématique doit être entrepris. Il s'agit de valoriser les démarches de tourisme participatif, ainsi que les initiatives locales exemplaires associant habitants et touristes.

***Cette préoccupation a été intégrée dans les fiches actions du schéma de développement touristique.***

## Axe 7 : Aménager un territoire équilibré et attractif

- Objectif 1 :** Etre acteur et partenaire de l'aménagement du territoire dans la perspective de construction de schémas de développement adaptés à chacun des bassins de vie finistériens
- Objectif 2 :** Favoriser le renforcement des fonctions métropolitaines de Brest en réseau avec Quimper et Morlaix : recherche, enseignement supérieur, santé et technopôle
- Objectif 3 :** Favoriser les transports alternatifs à la voiture et l'articulation entre les différents modes de transport

### Etat d'avancement des Actions et chantiers votés avec l'A21

#### **7.1 Repenser la politique territoriale du Conseil général (DAH) :**

L'intervention actuelle du Conseil général à destination des territoires est aujourd'hui importante mais mérite d'être réinterrogée afin de mieux répondre aux besoins des territoires dans une réelle optique d'aménagement du territoire et de solidarité. Une telle révision devra se faire en s'interrogeant tout à la fois sur l'opportunité pour le Conseil général d'apporter son soutien à tel ou tel équipement et sur la prise en compte de la richesse des territoires. En se fixant des objectifs clairs et, le cas échéant, en mettant en œuvre des programmes d'intervention limités dans le temps, le Conseil général, par une politique territoriale renouvelée, accompagnera une meilleure prise en compte des principes du développement durable par les territoires finistériens.

***La politique territoriale du Département a été revue et s'illustre aujourd'hui notamment par des contrats de territoire conclus avec chaque EPCI. Les premiers contrats ont été validés par l'Assemblée départementale de Janvier 2009 et, sur la base du volontariat, l'ensemble des contrats pourraient être signés avant la fin 2010. Par ailleurs un coefficient de solidarité territoriale vient pondérer les financements départementaux attribués à chaque collectivité selon son niveau de « richesse » et la prise en compte de critères sociaux.***

#### **7.2 Partager l'expertise en matière d'aménagement du territoire (SOEE) :**

Les services du Conseil général établissent, dans le cadre de leurs missions, des diagnostics et schémas. La mise en relation de cette expertise interne favorisera à la fois une connaissance fine des problématiques locales et une vision globale des enjeux de chaque territoire du département. Ce diagnostic favorisera à terme, en lien avec les collectivités locales, un aménagement du territoire finistérien plus cohérent.

***L'ensemble des outils d'observation du Conseil général est partagé avec les partenaires. Sont ainsi concernés, le diagnostic des équipements et des services, l'observatoire de l'habitat, l'atlas cartographique, avec également un partenariat autour du système d'information géographique.***

#### **7.3 Dresser un état des lieux du niveau d'équipement des territoires (DAH) :**

La réalisation d'un état des lieux précis du niveau d'équipement des territoires, réalisé avec les collectivités locales et permettant à la fois d'identifier les enjeux de chaque territoire et d'adapter en conséquence les priorités du Conseil général contribuera à aménager un territoire équilibré, répondant mieux aux besoins des Finistériens dans un esprit de cohérence et de solidarité.

***Le Conseil général a mis en place un diagnostic des équipements et des services sur l'ensemble du département. Avant de constituer la base de discussion entre les collectivités et le Conseil général, ce diagnostic a été partagé avec les acteurs.***

#### **7.4 Encourager le transport collectif chez les jeunes (DD) :**

Afin d'encourager les jeunes à utiliser les transports collectifs et à en faire une habitude d'usage au-delà du transport scolaire, un nouvel abonnement «forfait +» sera mis en place offrant un libre accès à tout le transport départemental, qu'il soit scolaire ou lié au réseau Penn-ar-Bed.

***Le dispositif « transcool+ » a été créé en 2007, il permet aux jeunes détenteurs d'un abonnement aux transports scolaires départementaux de bénéficier, moyennant un complément de 30 € de pouvoir bénéficier d'un accès gratuit au réseau de transport en commun Finistériens (hors ligne Quimper/Brest)***

### **7.5 Brest-Quimper en moins d'une heure en train ! (DAH) :**

La liaison ferroviaire entre Brest et Quimper est un atout à mieux exploiter. L'offre actuelle, d'une durée moyenne de 1 h 15 en moyenne, n'en fait pourtant pas un moyen de transport attractif. Pour y pallier, le Conseil général, l'Etat, la Région ont exprimé le souhait de ramener la durée de ce trajet à moins d'une heure, en complémentarité avec les lignes routières du réseau Penn-Ar-Red.

**La volonté forte du Conseil général a permis d'obtenir l'inscription de cette opération au Contrat de projets Etat-Région. Les crédits inscrits (34,5 M€) ne permettant cependant pas d'atteindre les objectifs recherchés, la Région Bretagne et le Conseil général du Finistère ont décidé de donner à ce projet les moyens de réussir, en apportant le financement complémentaire pour le porter à 60 M€. Les objectifs de l'opération sont maintenant validés par tous les partenaires de l'opération : Ramener le temps de parcours Brest - Quimper en dessous d'une heure, développer le niveau de service en doublant la fréquence, de six allers-retours quotidiens à douze, et offrir une offre directe Brest - Nantes grâce à la mise en service de nouveaux matériels bimode - bitension.**

**Réseau Ferré de France, maître d'ouvrage de l'opération s'est organisé pour que le projet avance, dans la perspective d'une mise en service en décembre 2013.**

### **7.6 Favoriser les circulations douces (piétons, vélos) (DD) :**

Afin de favoriser les transports alternatifs à la voiture, le Conseil général accompagne déjà les projets cyclables des collectivités. Il convient de prolonger cet effort en favorisant la continuité et la qualité des aménagements. Pour ce faire, des guides de recommandation méthodologiques et techniques pour la conception, la signalisation et l'entretien des aménagements cyclables seront réalisés. A terme, la prise en compte de ces recommandations dans les projets pourrait conditionner l'accompagnement financier du Conseil général et une réflexion s'engager sur la réalisation de plans de développement des circulations douces.

**2 guides, destinés aux collectivités locales, ont été réalisés par le Conseil général: la charte de signalisation cyclable et le guide de conception des aménagements cyclables. Le schéma Vélo va être actualisé en 2009, un 3<sup>ème</sup> Axe va être développé : l'usage du vélo pour le déplacement quotidien. Une incitation à la réalisation d'aménagements cyclables par les communes sera développée.**

### **7.7 Améliorer l'offre de transport par une meilleure connaissance des besoins des usagers (DD) :**

Tout en favorisant l'utilisation du transport collectif, la création d'un observatoire du transport collectif inter-urbain favorisera le suivi des actions conduites et l'information des Finistériens. En outre, par un meilleur repérage des besoins de déplacement, l'Observatoire contribuera à adapter l'offre de transport.

**L'observatoire n'a pas pu se mettre en œuvre, pour cause de difficultés d'organisation et d'insuffisances de moyens. Néanmoins une logique d'expérimentations a été privilégiée. La perspective d'observatoire sera à reprendre ultérieurement.**

### **7.8 Renforcer la complémentarité des transports collectifs (DD) :**

L'amélioration de la mobilité peut être obtenue par le regroupement des différents moyens de déplacement sur un même site. Le projet a pour ambition de transformer l'aire du Pouillot (RN 164 et RN 165) afin de disposer d'une surface permettant l'accueil simultané de 4 cars et de 40 voitures. Il s'agit également d'améliorer le covoiturage et de créer un nœud de correspondances entre les lignes de car interurbains et la SNCF.

**L'aménagement de l'aire multimodale du Pouillot est effectif. La réflexion engagée pour cette restructuration a également conduit à une refonte de l'offre de transport vers Carhaix.**

### **7.9 En commun pour aller plus loin : la Conférence des Collectivités Organisatrices de Transport (DD) :**

La mise en cohérence des réseaux de transports collectifs et la simplification de leurs usages suppose de mettre en relation l'ensemble des collectivités organisant ce transport. Gommant les effets de frontières et le cloisonnement des compétences, la Conférence des Collectivités Organisatrices de Transport, créée en 2005, poursuivra donc son travail permettant de parvenir à une vision commune des transports collectifs et à une complémentarité des réseaux.

**La conférence des collectivités organisatrices de transport se réunit régulièrement. Elle a permis en particulier la création du site VIAOO29 (Service de recherche**

***d'itinéraires et d'horaires en ligne, dédié aux transports en commun sur le Finistère) et d'élaborer l'inter modalité des réseaux Finistériens. La conférence permet de se parler et de décider de projets à mener en commun. Dans ce réseau les élus des diverses institutions se retrouvent pour construire des réponses communes***

**7.10 Construire un projet technopolitain finistérien (DDEI) :**

Pour développer des domaines de compétence, notamment dans les secteurs des sciences et techniques de la mer, de l'agroalimentaire, de l'emballage, des NTIC et des sciences du vivant, les entreprises finistériennes, et en particulier les PME et les TPE, doivent pouvoir bénéficier sur l'ensemble du territoire du département des services coordonnés des technopoles et des transferts de technologie et d'innovation issues notamment des travaux de la recherche finistérienne

***Des collaborations ont vu le jour entre les technopôles de Quimper et de Brest et le pôle technopolitain de Morlaix. Cette « démarche technopolitaine », désormais bien intégrée par les différents acteurs permet à tout porteur de projet innovant en Finistère de faire appel à une compétence technopolitaine.***

## Axe 8 : Organiser de façon responsable notre territoire et ses usages

- Objectif 1** : Construire une vision globale partagée du territoire afin d'adapter nos interventions aux spécificités locales
- Objectif 2** : Agir pour limiter la pression foncière dans le but de maintenir la mixité sociale au niveau local et le potentiel de production agricole
- Objectif 3** : Inciter à la maîtrise de l'artificialisation du territoire et au respect des écosystèmes dans le cadre de nos interventions

### Etat d'avancement des Actions et chantiers votés avec l'A21

#### **8.1 Maîtriser la consommation d'espace (DAH/DEE) :**

Le Finistère est l'un des départements français dont la surface des espaces non aménagés se réduit le plus. Afin de préserver nos espaces naturels, ainsi que de maintenir un espace agricole suffisant et nécessaire, il convient d'organiser de façon plus responsable notre territoire et de mettre en œuvre des actions permettant de faire de l'aménagement du territoire un vecteur de préservation des espaces et des usages du sol.

*Cette action s'est trouvée ralentie du fait du retard rencontré par la Région dans la création de l'établissement public foncier régional (EPFR). 2009 devrait voir la concrétisation de cette initiative.*

*Par ailleurs, une convention avec l'ADEUPA, (l'agence d'urbanisme du pays de Brest) a été signée en 2009, pour réaliser l'observatoire du foncier départemental.*

*Sur les espaces naturels sensibles et en particulier ceux situés sur le littoral, la politique d'acquisition du Conseil général couplée à celle du Conservatoire du littoral, a été renforcée. Actuellement, 20% du littoral Finistérien est propriété du Conservatoire du littoral ou du Conseil général.*

#### **8.2 Conserver et valoriser les bâtiments, parcs et jardins des domaines départementaux (DECSJ) :**

A partir d'expérimentations engagées depuis 2000, le projet vise une amélioration continue de la gestion des domaines départementaux, en développant une mise en réseau d'outils communs permettant une meilleure gestion, valorisation et conservation de ce patrimoine. L'élaboration d'un guide, privilégiant la réinvention des savoir-faire, l'éducation et l'intégration du public en insertion complétera l'action déjà engagée.

*Un guide de la gestion différenciée dans les Parcs et Jardins Départementaux a été édité et fait l'objet depuis d'une mise en œuvre dans les établissements concernés.*

#### **8.3 Agir ensemble : Quel Finistère pour demain ? (DDEI) :**

La mise en cohérence des projets portés par les grandes institutions du département (agglomérations, chambres de commerce et d'industrie, chambre d'agriculture, chambre des métiers, Conseil général..) est aujourd'hui une nécessité pour aménager de façon responsable le territoire finistérien et apporter des réponses adaptées aux grands enjeux du département. Ce partage déjà engagé doit pouvoir se pérenniser.

*La démarche prospective engagée il y a quelques années entre les Chambres consulaires, les Communautés d'agglomération finistériennes et le Conseil général a été réactivée en 2008. Il s'agit de croiser les regards de ces différentes institutions sur les grands enjeux pour le Finistère dans les années à venir et d'échanger sur nos stratégies respectives. Pour 2009, les thèmes traités sont : la démographie, le foncier, les facteurs de performance de notre économie et les fonctions métropolitaines.*

## Axe 9 : Ouvrir notre territoire

**Objectif 1 :** Accompagner les projets majeurs d'infrastructures et de transport permettant de désenclaver le Finistère (desserte ferroviaire, routière, aérienne, maritime et numérique)

**Objectif 2 :** Associer les Finistériens et les entreprises au développement des partenariats sur les politiques citoyennes du Conseil général et soutenir leur ouverture européenne et leurs efforts en faveur de la solidarité internationale

**Objectif 3 :** Créer les conditions favorables à l'accueil des entreprises et des personnes

### Etat d'avancement des Actions et chantiers votés avec l'A21

#### **9.1 Brest et Quimper à trois heures de Paris en ligne à grande vitesse (DAH) :**

Au-delà de la nouvelle ligne à grande vitesse plaçant Rennes à 1 h 30 de Paris, des travaux sont à réaliser jusqu'à Brest et Quimper pour atteindre l'objectif trois heures. Cette action doit être inscrite au futur contrat de projets Etat-Région et comprendre notamment l'achèvement de la première phase de travaux prévue au contrat de plan finissant, la mise en circulation de matériel TGV pendulaire et la réalisation de la seconde phase de travaux sur l'infrastructure.

***Le Conseil général a inscrit les crédits correspondants à sa quote part. Le comité de pilotage de ce projet régional est présidé par le Conseil régional***

#### **9.2 Poursuivre l'aménagement de la RN 164 entre Châteaulin et Montauban-de-Bretagne (DAH) :**

Outre le désenclavement d'un territoire, et a fortiori un traitement égalitaire des citoyens, l'aménagement de l'axe central, RN 164 entre Châteaulin et Montauban-de-Bretagne devrait favoriser un développement économique et désengorger les axes Nord et Sud, permettant ainsi de limiter sur ces réseaux les nuisances environnementales liées au bruit et au trafic.

***Ce projet, pour lequel le Conseil général avait inscrit les crédits correspondant à sa contribution, a subi un déclassement en terme de priorité dans la programmation de l'Etat. Aujourd'hui aucune prévision de calendrier de réalisation n'est possible. Le Conseil général a toutefois réaffirmé son attachement à la finalisation du projet.***

#### **9.3 Encourager l'ouverture au monde des Finistériens (DDEI) :**

Le Conseil général mène déjà beaucoup d'actions favorisant les échanges internationaux. Il a en outre développé une coopération privilégiée avec des territoires de Madagascar, du Chili, de Hongrie et d'Angleterre. Afin de favoriser la prise de conscience des conséquences de nos actions sur d'autres territoires et de renforcer les échanges et les actions communes, une meilleure information doit être mise en œuvre sur les projets de solidarité internationale.

***La communication a été faite. Aujourd'hui les demandes de soutien sur des projets de solidarité internationale se développent de ce fait fortement.***

#### **9.4 Favoriser le partage et les échanges entre les jeunes sur la solidarité internationale (DDEI) :**

Outre son soutien à des associations de solidarité internationale, le Conseil général accompagne chaque année plus de 1 500 jeunes finistériens dans leur souhait d'étudier ou de faire un stage à l'étranger, l'initiative étant déjà très ancienne en faveur des futurs agriculteurs qui sont incités financièrement depuis une trentaine d'années à aller à l'étranger. Ces aventures humaines méritent d'être partagées avec les collégiens afin de cultiver leur ouverture au monde. Ce projet vise donc à mettre en relation les jeunes qui voyagent avec ceux qui voudraient peut-être voyager.

***Les jeunes qui reçoivent une bourse du Conseil général se voient aujourd'hui systématiquement proposer, sur la base du volontariat, de témoigner dans les collèges***

#### **9.5 Créer un observatoire des zones d'activité du Finistère (DDEI) :**

Afin de favoriser l'implantation en Finistère d'entreprises et d'encourager une gestion et un aménagement raisonné du territoire, la constitution d'une base de données sur les zones d'activité, servant d'outil d'aide à la décision actualisé et actualisable par tous les partenaires a été envisagée. La faisabilité de cette action a été étudiée de près mais elle n'a en définitive pas été mise en œuvre car redondante par rapport à d'autres initiatives.

***Cette action n'a pas été mise en œuvre. A noter, cependant, l'ambition nouvelle en matière de qualité environnementale des parcs d'activités affirmée par le Conseil général à travers l'adoption de la charte régionale Bretagne Qualiparc et la prochaine réforme des modalités de soutien financier aux projets de qualification des parcs d'activités.***

## Axe 10 : Mieux vivre ensemble

<b>Objectif 1 :</b>	Reconnaître et soutenir le dynamisme associatif par des partenariats clairs dans le cadre de contrats d'objectifs et de moyens, respectueux de l'engagement bénévole
<b>Objectif 2 :</b>	Affirmer une politique culturelle innovante et solidaire permettant la création artistique et contribuant à l'épanouissement social et intellectuel des finistériens dans leur diversité, par toutes les formes de sensibilisation et de diffusion possibles
<b>Objectif 3 :</b>	Accompagner les initiatives dans le domaine du sport, des loisirs et de l'animation socio-culturelle afin de renforcer la cohésion sociale des finistériens
<b>Objectif 4 :</b>	Favoriser les actions visant l'éducation à la citoyenneté, la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'éducation artistique des collégiens
<b>Objectif 5 :</b>	Développer la prévention, la promotion et l'éducation à la santé principalement en direction des publics prioritaires du Conseil général (enfants, collégiens, jeunes, personnes en insertion, handicapées ou âgées) et soutenir les initiatives menées en ce domaine

### Etat d'avancement des Actions et chantiers votés avec l'A21

#### **10.1 Soutenir le dynamisme associatif (DILE/DECSJ) :**

Reconnaître et accompagner les initiatives des associations afin de renforcer la cohésion sociale entre les Finistériens. Un état des lieux permettra de mieux connaître les pratiques actuelles, de mettre en place une procédure éthique et égalitaire dans le traitement des demandes de subventions, en recentrant les informations pour une mise à disposition des services instructeurs et, enfin, d'élaborer des principes d'actions (analyse des besoins, critères d'attribution).

***L'écriture d'une charte d'engagement autour de l'Economie Sociale et Solidaire est en cours. Le Conseil général participe aux travaux de l'observatoire régional de l'ESS, au côté de la Région Bretagne. Le Conseil général participe également à la refonte du dispositif local d'accompagnement (DLA). Le besoin d'une coordination au sein de l'institution Départementale sur la question associative est toujours réel.***

#### **10.2 Encourager la présence et l'éducation des jeunes dans les associations sportives et de loisirs (DECSJ) :**

Il est proposé de créer une charte départementale, rédigée en partenariat avec les comités et clubs sportifs locaux et départementaux, pour soutenir le dynamisme associatif et accompagner les clubs engageant une démarche d'éducation des jeunes (dans le domaine du sport, des loisirs et de l'animation socioculturelle).

***La concertation engagée avec le mouvement sportif finistérien a conduit l'Assemblée départementale à retenir, en janvier 2008, dix objectifs déclinés en actions prioritaires, tels que former l'encadrement sportif au développement durable, promouvoir la pratique sportive des jeunes, combattre l'exclusion sociale par la pratique du sport, gérer les manifestations sportives de manière responsable, développer l'emploi durable dans les comités sportifs, promouvoir le sport au service de la santé, favoriser la pratique sportive des handicapés, prévenir et lutter contre incivilités et violence en sport...***

***Les comités départementaux intègrent progressivement ces éléments dans l'élaboration de leur projet pour l'olympiade actuelle.***

#### **10.3 Le sport, école de la vie (DECSJ) :**

Pour développer la pratique sportive chez les jeunes issus des milieux défavorisés, âgés de 10 à 18 ans, une participation financière serait apportée aux clubs pour l'acquisition de licence annuelle. Cette action serait mise en place en partenariat avec le mouvement sportif (CDOS, comités départementaux, clubs locaux).

***Cette action n'a pas eu le développement espéré car le problème est apparu plus complexe qu'il n'y paraissait. L'opportunité de mettre en place ou non une telle action***

***sera examinée dans le cadre de la refonte de la politique sportive du Département, chantier qui vient d'être engagé et débouchera sur des propositions à l'horizon 2010.***

**10.4 Lutter contre l'illettrisme (DECSJ) :**

Permettre l'accès de tous à la culture, la lecture et l'écriture, c'est lutter contre l'illettrisme ou toute autre forme d'exclusion sociale. L'écrit est un moyen d'échange, un outil d'expression et de développement personnel. Favoriser l'expression individuelle et collective des adolescents et jeunes adultes autour des valeurs de la citoyenneté. Cette action propose de soutenir les ateliers d'écriture Ados d'Mots avec la participation d'écrivains et des comédiens dans des collèges ou bibliothèques.

***Cette action est inscrite dans la durée puisqu'elle va connaître sa 3<sup>ème</sup> édition en 2009***

**10.5 Eveiller le public à l'Art Contemporain (DECSJ) :**

Pour éveiller le public à l'art contemporain, il sera proposé à des artistes de créer des œuvres pour un lieu de vie quotidien, en collaboration avec l'architecte du chantier concerné ou de venir à la rencontre des élèves dans un collège.

***L'inscription du 1% culturel pour tous les projets d'investissement du Conseil général a été officialisé par une délibération en 2007. De plus, les collectivités locales sont également incitées à intégrer le 1% culturel pour des projets d'investissement relevant de leur compétence et aidés par le Département. La mise en œuvre de ce dispositif s'avère tout de même lourde.***

**10.6 Ouvrir un droit de présentation publique pour l'Art Contemporain (DECSJ) :**

Afin de promouvoir l'art contemporain et permettre aux artistes de vivre, est proposée la création d'un dispositif départemental d'aide lié au droit de présentation publique. Seraient concernés par cette aide, les artistes professionnels invités lors d'expositions non commerciales, dans un lieu public mis à la disposition par une collectivité locale, un collège ou une association.

***Cette disposition a été intégrée dans la politique du Conseil général concernant les arts plastiques, au Budget primitif 2008 ;***

**10.7 Bâtir des jumelages entre les collèges et les acteurs culturels (DECSJ) :**

Des jumelages sont proposés entre les structures culturelles conventionnées par le Conseil général et les collèges afin que chaque enfant, au cours de sa scolarité, puisse accéder à des propositions artistiques et culturelles. D'une durée de trois ans, leur mise en œuvre pourra se faire au fur et à mesure du renouvellement des conventions d'objectifs et sur la base d'un volontariat de la part des collèges. Cette autre façon d'aborder l'art et la culture feront du collège un partenaire privilégié des équipes culturelles.

***Ces jumelages sont effectifs. 24 projets ont été soutenus par le Conseil général en 2008, représentant un partenariat de 110 000€. C'est plutôt dans le domaine du spectacle vivant qu'ils sont les plus nombreux. Ils permettent un véritable échange de connaissance et une sensibilisation artistique forte des élèves.***

**10.8 A vélo au collège (DD) :**

Une formation des jeunes et une réflexion-test sont proposées sur 5 communes (Crozon, Morlaix, Plouzané, Plozévet et Concarneau) pour améliorer l'accès en vélo des établissements (sécurisation des cheminements, abri-vélos adaptés).

***Expérimentation réalisée sur les 5 collèges. Des prolongements sont envisagés.***

**10.9 Prévenir les troubles de l'alcoolisation fœtale (SANTE) :**

Cette action propose, d'une part, la création d'un réseau départemental d'information, prévention et accompagnement de la problématique d'alcoolisation fœtale, ainsi que la mise en place d'une dynamique de réseau départemental de professionnels avec création de réseaux opérationnels autour des centres hospitaliers sur l'ensemble du département (Brest, Morlaix Quimper, Carhaix)

***La mise en œuvre de cette action a été intégrée dans la convention qui lie le Conseil général avec le Comité Départemental d'Éducation à la Santé (CODES).***

***Une première expérience de réseau professionnel est en cours sur la ville de Morlaix.***

**10.10 Prévenir l'obésité de l'enfant (SANTE) :**

Des formations à destination des professionnels et des assistantes maternelles sont proposées, afin d'enseigner aux enfants les bons comportements alimentaires. Des actions collectives sur la collation et la restauration scolaire, initiées dans plusieurs écoles du département, et les aides aux initiatives locales en matière de nutrition, sont aussi proposées.

***La mise en œuvre de cette action a été intégrée dans la convention qui lie le Conseil général avec le Comité Départemental d'Éducation à la Santé (CODES).***

**10.11. Pour une politique départementale de prévention locale en faveur des jeunes (DEF/DECSJ) :**

Des dynamiques territoriales se mettent en place sur le Finistère pour engager des actions innovantes de prévention à destination des jeunes, portés par des centres sociaux, des associations, des collectivités, des collèges... Le Conseil général se propose de structurer une politique départementale de prévention à destination des jeunes et de coordonner ses interventions en accompagnement des politiques locales et de leurs acteurs.

**Les interventions du Conseil général en direction du public jeunes vont être revue selon le calendrier suivant :**

- **Identification et analyse des phénomènes sociaux, des besoins et des réponses apportées par le CG (2009)**
- **Propositions d'adaptation et élargissement aux autres acteurs (2010)**

**Les groupes de travail tant d'élus que de techniciens sont constitués pour mener cette réflexion à bien.**

## Axe 11 : Prévenir les risques naturels et industriels

**Objectif 1 :** Accompagner par l'information et la sensibilisation du grand public la prévention des risques

**Objectif 2 :** Faire de la prise en compte du risque un préalable à l'intervention du Conseil général pour toutes les actions qu'il mène en propre ou qu'il encourage

**Objectif 3 :** Construire des réponses adaptées en inscrivant l'action du Conseil général en complémentarité de celle des autres acteurs, pour une gestion globale du risque

**Objectif 4 :** Participer à notre échelle aux engagements internationaux sur le climat

### Etat d'avancement des Actions et chantiers votés avec l'A21

#### **11.1 Mesurer l'empreinte écologique du fonctionnement du Conseil général (SOEE) :**

Le fonctionnement d'une structure comme le Conseil général nécessite la consommation de ressources (énergie, espace) et entraîne une production de déchets et de pollutions divers. De même, l'exercice de ses missions (transports scolaires, déplacements des agents..) génère, entre autres impacts, la production de gaz à effets de serre, la consommation d'espaces... Le fonctionnement de la collectivité a donc des impacts notoires sur l'environnement qu'il est intéressant de mesurer afin de connaître la pression exercée sur la nature. L'empreinte écologique est un instrument qui contribue à la mesure de cet impact environnemental.

***Cette action n'a pas été avancée. Le débat porte sur les choix entre empreinte écologique et bilan carbone avec une interrogation sur le périmètre mesuré : le cœur du fonctionnement de l'institution, l'inclusion de l'activité de ses délégataires, voire même celle liées à ses financements ?.***

#### **11.2 Gérer des situations exceptionnelles sur les routes départementales (DATD) :**

L'inquiétude des usagers de la route et des transporteurs face aux situations exceptionnelles liées à des risques naturels nécessite la mise en œuvre de nouveaux modes de gestion pour renforcer l'action du service public. Un système de mobilisation et de gestion approprié (testé sur le service hivernal -période neige, verglas) serait transposé au cas d'inondations et tempêtes sur le réseau routier départemental, incluant la fiabilisation des chaînes d'intervention avec l'ensemble des partenaires.

***Une convention a été signée avec l'Etat en 2008 pour définir les rôles de chacun sur les principales situations exceptionnelles (verglas, neige, tempêtes, manifestations, accidents...). Les permanences sur l'année sont organisées. Les procédures incluent également le volet transport (en particulier scolaire). 2 aspects restent à travailler :***

- ***la mise en place d'une information des familles par SMS***
- ***l'information routière des usagers de la route (idée d'une inforoute interdépartementale avec les Côtes d'Armor)***

#### **11.3 Prévenir les incendies sur les espaces naturels sensibles (DEE) :**

Le Conseil général est propriétaire de 2 800 hectares d'espaces naturels. Pour certains sites, une procédure «risque incendie» existe. Ce dispositif pourrait être amélioré et généralisé à l'ensemble des espaces naturels. Une expérience pilote est envisagée sur le Menez-Hom en s'appuyant sur le plan de gestion qui y est réalisé. Un programme de travaux et des modalités de gestion pourront servir de références sur les autres espaces naturels qu'ils soient publics ou privés.

***L'action est lancée et se déroule favorablement sur le site du Menez Hom en partenariat étroit avec tous les acteurs, mais la lourdeur des procédures a repoussé le démarrage des travaux à l'horizon 2010.***

#### **11.4 Garantir des tarifs simples et attractifs pour les transports collectifs (DD) :**

Le tarif unique à 2 €, mesure phare du Schéma départemental des Déplacements, a montré toute sa pertinence puisque, dès sa 1ère année de mise en œuvre, la fréquentation du réseau de bus a augmenté de 45 % et continue sa progression. Fort de cette expérience, le Conseil général souhaite poursuivre ses efforts en termes d'attractivité tarifaire. Les améliorations à apporter doivent porter désormais sur la simplification des tarifs entre les différents réseaux : avec le même titre de transport.

***L'intermodalité des titres de transport en commun est effective sur le Finistère***

## Axe 12 : Préserver notre cadre de vie

**Objectif 1 :** Accompagner des actions de protection et de gestion durable de la ressource en eau dans le cadre de projets globaux et partagés, adaptés aux territoires

**Objectif 2 :** Renforcer et accompagner les actions de protection, de gestion et de mise en valeur du patrimoine (naturel, culturel, historique et bâti) dans le cadre de projets globaux et partagés, adaptés aux territoires, et sensibiliser et responsabiliser les Finistériens aux enjeux liés à ce patrimoine et à la préservation des ressources naturelles

**Objectif 3 :** Favoriser le développement des énergies renouvelables dans le cadre de projets partagés, adaptés aux territoires

**Objectif 4 :** Animer les réflexions et accompagner les collectivités locales dans la gestion durable des déchets

**Objectif 5 :** Favoriser l'émergence d'une vision globale de la « mer » et du littoral par la mise en relation de l'ensemble des acteurs concernés pour construire des réponses adaptées en terme d'aménagement du territoire, de développement économique, de protection de la ressource et du patrimoine, et de prévention des risques de pollutions marines

### Etat d'avancement des Actions et chantiers votés avec l'A21

#### **12.1 Poursuivre les efforts de reconquête de la qualité de l'eau (DEE) :**

Le Conseil général co-finance des actions menées sur des bassins versants, portées localement par des structures publiques. 25 bassins versants finistériens sont concernés par des programmes comme Bretagne Eau Pure (eau potable) ou Prolittoral (algues vertes), par des actions en faveur de la conchyliculture, des démarches de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou un Contrat de baie. L'objectif est l'amélioration de la qualité et de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, par des financements, mais aussi en permettant la concertation entre financeurs pour une meilleure cohérence des actions, en facilitant les échanges entre acteurs de terrain et institutionnels pour trouver des solutions adaptées contre les pollutions diffuses.

***Le cadre d'intervention de la politique territoriale de l'eau du Conseil général a été adopté en juin 2007 et complété en janvier 2008, avec comme objectif d'engager durablement les acteurs des territoires finistériens dans la gestion intégrée de l'eau.***

#### **12.2 Préserver l'environnement dans les ports de pêche (DDEI) :**

Dans certaines zones portuaires de Cornouaille, les prélèvements sédimentaires effectués au titre du programme pluriannuel de travaux, ont révélé des pollutions. Elles ont pour origine les activités portuaires et les rejets des navires mais aussi des activités extérieures au port ou sauvages (carénage, dépôts,...) La démarche «ports propres» doit associer différents acteurs, CCI, professionnels de la filière portuaire, collectivités,... afin de permettre d'établir un diagnostic, de dresser un bilan des actions en cours, et de définir un plan d'actions pour préserver l'environnement portuaire.

***La démarche « ports propres » a été structurée et intègre les principes du développement durable pour l'élaboration des projets de travaux dans les ports.***

#### **12.3 Conjuguer les projets routiers avec le développement durable (DATD/DD) :**

Cette action propose de s'assurer que lors de l'étude et de la réalisation d'un projet routier, sont pris en compte l'ensemble des principes du développement durable (environnement humain, milieu naturel, eau, air, bruit, déchets, sécurité...). Une charte permettra de définir des niveaux d'excellence en fonction des spécificités de l'opération, ainsi que des fiches de suivi.

***Le projet « route durable » est travaillé actuellement conjointement avec le Conseil général du Nord. La grille d'analyse des projets est en phase de finalisation. L'animation de ce projet est partagé avec la Direction des Agences Techniques Départementale (DATD)***

#### **12.4 Faire des centres nautiques des lieux d'éducation à l'environnement (DDEI) :**

Les centres nautiques finistériens sont des lieux privilégiés d'éducation à la protection des milieux naturels, depuis l'intégration de contenus environnementaux dans les programmes d'enseignement des sports nautiques. Ils se doivent d'être exemplaires dans leur fonctionnement quotidien. Un guide destiné aux personnels sera conçu avec des spécialistes. Il définira les méthodes, conseils, procédures à respecter sur l'utilisation des produits d'entretien des bateaux, l'utilisation de l'eau, le tri des déchets... pour faire de ces centres nautiques un modèle de respect des principes environnementaux.

***Cette ambition a été intégrée dans le livre bleu pour le nautisme et est mise en œuvre par Nautisme en Finistère dans le cadre de sa convention de partenariat pluriannuel avec la Département.***

#### **12.5 Créer une «voie verte» exemplaire sur l'ancien réseau ferré breton (DID) :**

Une voie verte de 60 km, séparée de la circulation motorisée, sera dédiée à la pratique de loisirs ou touristique (piétons, vélo, équestre...). Elle valorisera l'ancien réseau ferré entre Carhaix et Morlaix ainsi que les territoires traversés. Les matériaux et techniques utilisés pour l'aménagement, l'intégration paysagère et l'entretien, les publics visés (usagers des modes doux, personnes à mobilité réduite), la large concertation réalisée avec les partenaires locaux et la valorisation du territoire font de ce projet un modèle de «maillage» durable entre tous les usagers et acteurs locaux (tourisme vert, territoires ruraux, activités de loisirs, sources de retombées économiques).

***La voie verte Morlaix Carhaix est achevée. Elle va se prolonger au Nord vers Roscoff et au Sud vers Rosporden. Par ailleurs la réalisation de la voie verte entre Carhaix et Camaret a été validée par les élus départementaux lors du vote du budget primitif 2009. Une première tranche sera réalisée cette année.***

#### **12.6 Désherber autrement (DATD) :**

Il est proposé de rechercher et d'expérimenter d'autres techniques de désherbage des surfaces dépendant du réseau routier départemental et, à terme, exclure le recours aux produits phytosanitaires.

***L'usage de produits phytosanitaires a cessé en 2007 et en 2008. Des expérimentations sont en cours, à la fois de produits en traitement de substitutions, mais aussi par le recours à des revêtements spécifiques, à une végétalisation adaptée et à l'utilisation de la méthode manuelle (balayeuse, raclettes..). Une difficulté subsiste et concerne la pousse de petits ligneux (arbrisseaux) autour des ouvrages d'art. Dans ce cas spécifique un retour à un traitement localisé pourrait être nécessaire. Dans ce cas, des formations des personnels seront activées afin de protéger les personnels et de maîtriser les produits et le traitement déclenché.***

#### **12.7 Certifier une gestion durable des boisements départementaux (DEE) :**

Le Conseil général est propriétaire de 900 hectares de bois. Leur gestion par l'ONF (Office national des forêts) a pour objectif le respect des écosystèmes. Le Conseil général souhaite valoriser cette gestion durable grâce à la certification PEFC (label européen de gestion durable des forêts) et inciter les propriétaires forestiers privés ou publics à intégrer ce mode de gestion. Ce label correspond à 19 objectifs qualitatifs dont le respect est contrôlé par le Centre régional de la propriété forestière.

***Les boisements propriétés du Conseil général sont désormais tous labellisés PEFC (programme européen des forêts certifiées). Le centre régional de la propriété forestière (CRPF) est, d'une part l'animateur de ce label, d'autre part le partenaire du Conseil général pour son programme de subvention "forêt". Les critères des aides départementales ont été ajustés en 2007 pour améliorer la gestion durable des boisements privés et inciter les propriétaires à les labelliser PEFC.***

#### **12.8 Le bocage, une valeur économique et environnementale à développer (DEE) :**

Ce maillage fragile de haies et de talus est utile à plus d'un titre (contre l'érosion, les inondations, protection de la ressource en eau ou de la biodiversité). Il est important de le préserver, de l'entretenir et de le restaurer, mais aussi de rechercher sa valorisation économique en lien avec la filière bois énergie et bois d'œuvre. Le Conseil général souhaite aider les agriculteurs qui s'engageraient dans une réflexion globale du bocage à l'échelle de leur exploitation (création, rénovation, déplacement...).

***Un volet "bilan bocage au niveau d'une exploitation" a été introduit dans la convention Chambre d'agriculture. Ces bilans permettent à l'exploitant de disposer d'un plan de gestion pluri-annuel de son bocage, incluant une reconstitution des haies et talus, subventionnés par le Conseil général, ainsi qu'un objectif de***

***valorisation des produits en bois énergie (bûches et plaquettes). Une vingtaine de bilans étaient réalisés fin 2008. L'action va se développer à l'échelle de territoires.***

## Axe 13 : Se donner les moyens d'innover

**Objectif 1 :** Favoriser l'accès aux connaissances et à l'enseignement supérieur et aider à la valorisation et à la diffusion des savoirs

**Objectif 2 :** Aider la recherche-développement en lien avec la démarche des pôles de compétitivité

**Objectif 3 :** Soutenir la recherche dans le domaine des énergies renouvelables et des bio-carburants

**Objectif 4 :** Avoir le souci d'une offre cohérente en haut-débit sur l'ensemble du territoire et favoriser le développement des usages et des services

### Etat d'avancement des Actions et chantiers votés avec l'A21

#### **13.1 Diffuser la culture scientifique (DDEI) :**

Favoriser la diffusion de la culture scientifique en ouvrant les lieux et les travaux des équipes de recherche au public scolaire et au grand public, notamment sur des thématiques inscrites dans les pôles d'excellence et de compétitivité finistériens : soutien à des colloques scientifiques, mise en place de partenariats avec les CCSTI, avec les associations mettant en place des jumelages avec les collèges, actions menées en partenariat avec l'Education nationale.

***Cette action sera mise en œuvre en 2009 dans le cadre du traitement de l'objectif 1 de l'Axe 13 « Favoriser l'accès à la connaissance et à l'enseignement supérieur et aider à la valorisation et à la diffusion des savoirs »***

#### **13.2 Renforcer l'attractivité du Finistère et de ses pôles de recherche (DDEI) :**

Il est proposé de faciliter l'accès de post-doctorants, de chercheurs étrangers et de renommée internationale dans les laboratoires finistériens, afin de développer l'ouverture à l'international de la recherche finistérienne. Ce dispositif qui ne concerne aujourd'hui que l'Université de Bretagne Occidentale et le CNRS pourra être étendu à d'autres établissements, en coordination avec les actions régionales.

***Cette action sera mise en œuvre en 2009 dans le cadre du traitement de l'objectif 2 de l'Axe 13 « Favoriser l'accès à la connaissance et à l'enseignement supérieur et aider à la valorisation et à la diffusion des savoirs » y compris en ce qui concerne les pôles de recherche appliquée en agriculture et agro alimentaire.***

***Par ailleurs, dans le cadre des aides aux pôles de compétitivité, les projets qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable reçoivent une subvention majorée (+5%) du Conseil général.***

## Axe 14 : Faire de la qualité une exigence pour le Finistère

**Objectif 1 :** Elaborer des outils d'aide à la décision permettant d'établir un diagnostic partagé avec nos partenaires, d'apporter une réponse adaptée aux besoins et d'évaluer les actions conduites

**Objectif 2 :** Inciter nos partenaires et prestataires à s'engager dans des démarches d'amélioration de la qualité pouvant mener à la labellisation et la certification

**Objectif 3 :** Mobiliser les collectivités locales, le monde économique et le secteur associatif sur les enjeux du développement durable et les inciter à élaborer leurs Agendas 21

### Etat d'avancement des Actions et chantiers votés avec l'A21

#### **14.1 Accompagner la création d'agenda 21 dans les collèges (DESCJ) :**

Cette action propose d'inciter les collèges à réaliser des Agendas 21 au cœur même des établissements, impliquant les acteurs locaux et la communauté éducative. Le Conseil général pourra s'appuyer sur l'expérimentation nationale menée au collège du Château à Morlaix pour appuyer notamment, en lien avec les CPIE (centre pédagogique d'initiation à l'environnement), la réalisation d'un guide méthodologique.

*La mise en œuvre des agendas 21 s'appuie sur l'expérimentation menée dans 2 collèges (Le Château à Morlaix et La Fontaine Blanche à Plougastel-Daoulas) ; ces expérimentations ont notamment permis d'élaborer une méthodologie destinée à faciliter les démarches dans d'autres établissements. En 2008, ce sont 12 collèges (dont 1 collège privé) qui se sont lancés dans la démarche. Ils sont accompagnés par un organisme externe de leur choix. Pour l'année scolaire 2009-2010, un nouvel appel à candidatures a été lancé, l'objectif étant qu'une douzaine de nouveaux collèges puisse s'engager dans la démarche.*

#### **14.2 Concevoir des projets sociaux de territoire au plus près des besoins des habitants (DGASAAT) :**

L'analyse des besoins et des potentialités des habitants du Finistère est au centre des projets sociaux de territoire. Ces diagnostics menés à une échelle territoriale pertinente sont des outils d'aide à la décision. Le partage de ce travail avec les partenaires locaux des territoires d'action sociale (élus, techniciens) et les directions du Conseil général doit permettre de construire des projets concertés et adaptés aux réalités locales. Cette démarche peut permettre en outre d'associer les habitants à l'analyse et aux projets développés.

*Les diagnostics et orientations prioritaires de chaque Territoire ont été validés et partagés avec les partenaires en 2006/2007, donnant lieu à la mise en œuvre de projets locaux. En 2008, 61 actions ont été réalisées. Le rapport d'activité est disponible sur intranet. Le 15 janvier 2009, une journée de travail a été organisée afin de dresser un bilan de la démarche dans une perspective d'amélioration.*

#### **14.3 Renforcer le partage et la diffusion des connaissances (SOEE) :**

Au sommet de Rio, la question de l'information pour éclairer la prise de décision occupait un chapitre entier. Dans ce cadre, il est important de pouvoir disposer d'un outil d'observation transversal et d'aide à la décision (observatoire) qui permette de mieux connaître la population, le territoire et ses évolutions et de suivre les politiques du Conseil général. Au-delà, il a pour vocation de partager cette connaissance en la rendant disponible, à l'interne et à l'externe, afin de répondre à un besoin croissant d'informations localisées. La mise en œuvre d'un atlas cartographique interactif et multi-thématiques répondrait en partie à cette nécessité (création de cartes interactives et de comparatifs d'indicateurs sur différentes thématiques).

*L'observation, préalable à l'action publique, se généralise au sein du Conseil général. Par ailleurs, des outils de gestion de données et de partage de l'information ont été développés, à l'instar de l'atlas du Finistère. Cet outil interactif accessible également aux partenaires du Conseil général et à la population, propose une série d'indicateurs représentatifs de la douzaine de thèmes (démographie, enfance, environnement, etc.)*

*abordés dans l'atlas. Il permet, au-delà de la consultation territorialisée de données, de produire simplement de la cartographie, et propose des portraits de territoires multithématiques. Tout cela afin de mieux connaître les évolutions de la population et des territoires, dans un souci d'adapter l'action publique au plus près des besoins.*

**14.4 Améliorer l'accès des handicapés dans les transports maritimes (DD) :**

L'égalité des chances passe aussi par l'accès de tous aux transports maritimes, et notamment des personnes handicapées. L'effort d'adaptation doit porter sur les sites (locaux immobiliers, infrastructures) et les navires. Une charte de qualité cadrera la mise en œuvre des activités ou matériels «à risque», les mesures de prévention et de communication. Ce programme de modernisation des installations et la formation des personnels doit être accompagné. Il devrait aboutir à l'obtention d'un «label» pour la Compagnie maritime Penn-Ar-Bed, déléguée du Conseil général.

*Sur les bateaux en service (hors Fronveur qui va être remplacé), des toilettes ont été rendues accessibles aux handicapés, des emplacements réservés aux fauteuils roulants ont été aménagés dans les bateaux. Sur le bateau qui va remplacer le Fronveur, l'accessibilité handicapés a été intégrée au cahier des charges. Concernant l'embarquement sur les bateaux des études sont actuellement en cours afin de résoudre les difficultés techniques que cela pose (sécurité des embarquements), les propositions vont concerner à la fois des aménagements sur les bateaux mais aussi sur les quais*

**14.5 Développer la prise en compte du développement durable dans l'achat public (DF/DAMG) :**

De nouveaux critères (liés au développement durable) seront intégrés progressivement dans les appels d'offres, les marchés publics et feront aussi partie des conditions d'éligibilité des aides financières du Conseil général. Certaines clauses sociales favorisant l'emploi répondent déjà à cette exigence pour des achats équitables et éco-responsables. Il conviendra de définir d'autres critères, à insérer dans le libellé des marchés et de diffuser ces règles auprès des partenaires du Conseil général.

*Après une phase d'expérimentations dans la prise en compte du développement durable dans l'achat du Conseil général, pendant laquelle l'institution a pu tester diverses modalités d'implication, l'Assemblée départementale a validé les orientations de sa politique d'achats durables en janvier 2009.*

**14.6 Accompagner les professionnels du tourisme dans une démarche qualité (DDEI) :**

C'est dans l'objectif de renforcer la qualité des prestations touristiques dans le Finistère qu'une action va être lancée. Il s'agit de soutenir les marques et labels existants et de proposer un accompagnement aux professionnels qui souhaiteraient y adhérer. Cette démarche vise également à promouvoir l'offre touristique du Finistère, en particulier sur les marchés étrangers, sous la marque nationale «Qualité tourisme». Ce travail sera conduit en réseau entre le comité départemental du tourisme, les entreprises, les chambres de commerce et d'industrie, les pays touristiques et offices de tourisme, ...

*La démarche qualité s'inscrit pleinement dans le cadre du nouveau Schéma départemental du tourisme 2008-2012 qui a été voté lors de la séance plénière du 26 juin 2008. La mise en œuvre de cet enjeu est en cours. Le dispositif dont il était fait mention concerne la refonte des aides aux hébergements touristiques qui ont pour but de contribuer à cette démarche qualité. Cette refonte est proposée à la séance plénière du 25 juin 2009.*

## Axe 15 : Renforcer l'image du Finistère

- Objectif 1 :** Agir pour un département attractif en oeuvrant, aux côtés de nos partenaires, sur le terrain de la promotion économique, touristique, culturelle et de la qualité de vie en Finistère
- Objectif 2 :** Mieux promouvoir les animations départementales (culturelles, sportives et de découverte de l'environnement) et les encourager à prendre en compte les principes du développement durable
- Objectif 3 :** Préserver l'identité et l'authenticité du Finistère en conservant et en valorisant ses ressources patrimoniales et linguistiques et en soutenant les facteurs d'innovation et de création

### Etat d'avancement des Actions et chantiers votés avec l'A21

#### **15.1 Renforcer l'image économique du Finistère (DDEI) :**

Une étude de l'association «Investir en Finistère» a fait apparaître un déficit et un décalage persistants sur la perception des réalités économiques du département par les décideurs économiques nationaux et européens. Les marques d'innovation, les savoir-faire spécifiques, les efforts de diversification, les signes qualité et l'innovation sociale sont insuffisamment perçus. L'objectif de cette action est de renforcer l'image économique du département, en organisant deux accueils de presse par an, à destination des médias économiques ou de société (nationaux et internationaux). Les visites proposées valoriseront notamment les entreprises ou secteurs d'activité engagés dans le développement durable.

**4 accueils presses annuels ont été mis en place en 2007 sur le thème des biotechnologies, en 2008 sur le nautisme et le textile, en 2009, le premier accueil a eu lieu le 13 mai et a porté sur l'aéronautique spatial et défense. ils ont donné lieu à la publication d'articles très positifs sur notre département par des journalistes nationaux et internationaux spécialisés. Le prochain est prévu à l'automne 2009.**

#### **15.2 Créer un événement emblématique du Finistère durable et solidaire (DIRCOM) :**

Nombreux sont les acteurs finistériens déjà engagés dans des démarches d'innovation sociale et économique ou de développement local, puisant aux principes du développement durable, qui doivent être encouragés et valorisés. L'organisation d'un carrefour départemental, une fois tous les deux ans, constituerait une vitrine des savoir-faire, des produits et des initiatives dans ce domaine. Accueillant le grand public comme les entreprises ou les collectivités locales, il permettra à tout un chacun, et notamment aux plus jeunes, de s'approprier concrètement cette démarche.

**Cet événement aura lieu en avril 2010 sur Brest en partenariat avec BMO et le Parc de Penfeld. Il aura 3 thématiques principales : Aménagement, habitat et cadre de vie / Transports, déplacements et temps de la vie / Consommation responsable. Il se déroulera sur 3 jours et aura comme publics cibles : le grand public / Les collectivités locales / Les entreprises / Les collégiens.**

#### **15.3 Renforcer la présence de la langue bretonne dans les manifestations publiques (DECSJ) :**

La valorisation de l'usage et la promotion effective de la langue bretonne dans l'organisation et le déroulement des manifestations diverses recevant une aide du Conseil général participe à la consolidation du lien social par le biais des cultures locales et accentue la visibilité du breton dans la vie publique, facteur d'attractivité du Finistère. Une majoration de l'aide accordée à l'organisateur d'une manifestation sera formalisée par une convention définissant les objectifs à atteindre dans le déroulement de la manifestation, la vie interne de la structure et la communication externe. Des plans pluriannuels progressifs pourront être négociés et une vérification conditionnera la poursuite du partenariat.

**Cette action n'a pas été mise en œuvre.**

#### **15.4 Observer l'image et mesurer l'attractivité du Finistère (DIRCOM) :**

Aujourd'hui, peu de données sont disponibles pour mesurer réellement la représentation que les Finistériens ont de leur département et celle qu'en ont les publics extérieurs. Des études et des enquêtes d'image ou de notoriété existent, dont la plupart s'avèrent soit anciennes soit sans liens entre elles. Une première étape serait de pouvoir disposer de données fiables et à jour sur les images

ou représentations associées au département, au travers de l'élaboration d'un baromètre sur l'image du département. Une série d'indicateurs doivent pouvoir également être mis en place, pour mesurer l'évolution des données sur les atouts et les handicaps perçus du département, et de largement communiquer auprès des prescripteurs institutionnels et médiatiques sur les évolutions positives constatées.

***Un baromètre de l'image du Finistère est en phase de création et sera complémentaire de celui de l'opinion qui existe depuis quelques années.***

***15.5 Encourager les manifestations exemplaires dans l'accueil des publics, la protection de l'environnement et la promotion du Finistère (DECSJ) :***

Cette action propose de mieux valoriser la richesse de l'offre événementielle en Finistère, dans les domaines de la culture, du sport ou de la découverte des espaces naturels. Elle vise aussi à conditionner les aides à ces manifestations au respect d'une charte qualité, plaçant progressivement au cœur des attentes le respect de l'environnement, l'accessibilité des publics, notamment des moins autonomes, et la promotion du département. Un soutien complémentaire est également à envisager pour les manifestations proposant des actions volontaristes dans ces domaines.

***Ce volet a été intégré dans la politique culturelle 2009 du Conseil général.***

## Axe 16 : Agir autrement, pour une démocratie plus participative

**Objectif 1** : Instituer un lieu d'échange transversal par la création d'un Conseil Participatif

**Objectif 2** : Engager une dynamique de participation sur des projets locaux et départementaux en encourageant, en interne et en externe, les stratégies d'information, de consultation et de concertation

### Etat d'avancement des Actions et chantiers votés avec l'A21

#### **16.1 Instituer des rendez-vous participatifs (DIRCOM) :**

Associer les citoyens aux choix publics, aux décisions importantes, constitue un pilier essentiel du développement durable. Au-delà des modalités de mise en œuvre, des outils transversaux pourraient permettre de prolonger et d'élargir les efforts d'explication, de restitution et de partages d'expériences. Deux créations seront étudiées : la mise en place de « rendez-vous réguliers du Conseil général » et un Conseil participatif.

*L'expérimentation entre dans sa 3<sup>ème</sup> année. En 2007, les thématiques qui en ont bénéficiés sont le Schéma Gérontologique, le Plan départemental d'élimination des déchets et le livre bleu du nautisme. En 2008, le Schéma départemental du tourisme, le Schéma personnes handicapées, et le Plan énergie climat territorial. En 2009 sont prévus les thématiques logement, déplacement et les forums développement durable sur les 4 pays Finistériens.*

#### **16.2 Renforcer le sentiment d'appartenance et le projet collectif au sein du Conseil général (DAPI) :**

Le travail transversal existe déjà au sein du Conseil général. La démarche de réalisation de l'Agenda 21 a encore accentué cette dynamique. Il convient certainement de l'approfondir en mettant en œuvre différentes dispositions donnant à chaque agent d'avoir le sentiment de contribuer à un projet collectif. Pour ce faire, une meilleure identification de la présence du Conseil général dans les territoires, ainsi qu'un renforcement des échanges entre agents travaillant sur un même territoire pourraient être mis en place. Parallèlement, l'organisation de rencontres entre personnels de directions et de services différents permettraient l'émergence de projets communs et des réflexions globales.

*Des forums internes au Conseil général sont programmés sur le Finistère à l'automne, 7 dates sont arrêtées. Ils sont destinés à l'ensemble des agents du Conseil général de tous grades et de tous métiers. Ces forums participeront à une meilleure compréhension du sens de l'action départementale, à faire le lien entre Développement durable et Agenda 21, de partager une culture institutionnelle, d'identifier des axes de progression et de créer une dynamique en vue de la 2<sup>ème</sup> étape de l'Agenda 21.*

## Axe 17 : Renforcer la qualité du service public départemental

**Objectif 1 :** Placer les relations avec les usagers et les partenaires au cœur du service public départemental par un accueil de qualité et l'amélioration de l'information des Finistériens sur les politiques ainsi que le fonctionnement du Conseil général

**Objectif 2 :** Rechercher l'exemplarité par la mise en œuvre des principes du développement durable dans notre fonctionnement interne et en améliorant la transparence des décisions, la transversalité des échanges et l'exercice de la démocratie

**Objectif 3 :** Intégrer progressivement les critères de développement durable dans nos politiques et nos interventions financières et techniques

### Etat d'avancement des Actions et chantiers votés avec l'A21

#### **17.1 Promouvoir une charte d'accueil citoyen pour s'engager dans un accueil de qualité et fédérer toutes les actions existantes et nouvelles dans ce domaine (DAMG) :**

Cette action propose de procéder à une évaluation complète des accueils au sein du Conseil général, en interrogeant notamment les usagers sur la qualité du service rendu. Des propositions d'améliorations seront ensuite débattues à tous les niveaux, et traduites dans des engagements de progrès au sein d'une charte de l'accueil citoyen. Tous les accueils sont concernés (physique, téléphonique, par courrier ou par Internet).

***Le cadre général est constitué, le plan d'action pourrait être validé avant l'été. Plusieurs groupes de travail d'agents de divers horizons vont être installés. L'idée est non seulement d'aboutir à des principes forts qui soient porteurs de sens pour les usagers, mais aussi de concrétiser ces engagements dans les relations quotidiennes avec les usagers.***

#### **17.2 Améliorer l'accueil téléphonique dans les services du Conseil général (DAMG) :**

De très grandes disparités apparaissent dans les conditions d'accueil téléphonique selon les directions et services du Conseil général. Un état des lieux précis permettra de cerner les points forts et les points faibles et d'organiser une démarche transversale de sensibilisation des agents. L'objectif est d'harmoniser les conditions d'accueil téléphonique au sein de l'ensemble des services, de professionnaliser l'accueil et d'éviter au maximum le retour d'appels vers le standard.

***Une étude a été réalisée par un cabinet spécialisé et conclut à un taux de satisfaction de 85%. Sur les standards, le résultat est très satisfaisant. A noter que des améliorations sont attendues sur les lignes en accès directs, notamment pour ce qui concerne les temps d'attente et les renvois téléphoniques. Un plan d'actions a été mis en place : un guide de bonne pratique de l'accueil téléphonique a été réalisé et, des formations pour l'ensemble du personnel sont programmées. Une appréciation de la qualité de l'accueil téléphonique sera réalisée chaque année.***

#### **17.3 Renforcer la qualité de l'accueil physique de la Maison du Département (DAMG) :**

Il est proposé de professionnaliser l'accueil du public, par une meilleure circulation et transmission de l'information sur les visiteurs et leurs qualités en amont, entre les services et les services d'accueil.

***En définitive, 5 accueils sont inclus dans une expérimentation (Maison du Département/50 rue JJaurès/ Mutualité/ Ty Nay et DEE). Il s'agit de créer un référentiel d'activités communes permettant de travailler prioritairement sur les compétences à décliner de manière transversale ; l'objectif est aussi de créer un réseau des agents d'accueil : la recherche d'un fonctionnement réseau suppose une convergence de lignes managériale dans les services supports.***

#### **17.4 Améliorer les conditions d'accessibilité et d'accueil des personnes à mobilité réduite et à déficience sensorielle (DAPBD-DRH) :**

Mettre en œuvre des conditions d'accessibilité optimales dans l'ensemble de ses bâtiments, pour les personnes à mobilité réduite (personnes handicapées, personnes âgées) est un engagement fort du Conseil général. Mieux accueillir tous les handicaps répond aussi à cette volonté : cela passe notamment par la réalisation de supports d'accueil adaptés aux déficients sensoriels.

***Des formations du personnel départemental à l'accueil du public handicapé ont été réalisées et sont programmées pour les années 2009 et suivantes. Des guides pratiques vont être édités.***

**17.5 Renforcer l'accès des citoyens aux décisions du Conseil général (DGSD) :**

Permettre l'accès aux décisions de nos élus en ligne, ouvre à une plus grande compréhension des actions conduites, des débats environnants et des enjeux par les citoyens. C'est surtout s'engager pour une démocratie plus participative. La mise en ligne des délibérations, des actes administratifs, ainsi que la diffusion des débats peuvent favoriser la transparence et l'exemplarité des politiques et du fonctionnement du Conseil général.

***L'ensemble des décisions du Conseil général (commission permanente et séance plénière) sont en ligne sur le site Internet du Conseil général, [www.cg29.fr](http://www.cg29.fr), depuis 2007. Les dates des séances sont également communiquées sur le site. Pour accéder à ces informations, il faut consulter la rubrique "le Conseil général en direct".***

**17.6 Créer des espaces virtuels d'échanges (DSI) :**

Les TIC sont aujourd'hui des outils permettant une interactivité grandissante entre les usagers et les organismes qui en sont dotés. La mise en œuvre d'espaces collaboratifs qui limitent les temps de réunion et les déplacements en travaillant en partenariat. Ces nouvelles méthodes favorisent les rencontres avec des publics différents ou à des temps différents. A l'image d'un certain nombre de collectivités comme la Région Bretagne, il semble intéressant d'ouvrir un nouveau vecteur d'échanges entre les citoyens, les partenaires et le Conseil général.

***Des espaces collaboratifs virtuels internes au Conseil général ont été mis en place et ont permis de fiabiliser l'outil et les usages. Actuellement une expérimentation d'un site avec des partenaires en externe est réalisée. L'infrastructure technique a été mise en place avec un objectif d'industrialisation du déploiement, il est possible désormais de créer des espaces collaboratifs partagés avec des partenaires. L'utilisation de ces outils peut interroger sur les acteurs et leurs rôles sur la gestion de l'information. L'accompagnement au changement et en particulier un volet formation a été identifié comme nécessaire à la mise en place de ces sites pour permettre un plein usage à leurs utilisateurs.***

**17.7 Favoriser l'emploi par l'inclusion des clauses sociales dans les marchés publics (DILE/DF) :**

La commande publique favorise le retour à l'emploi de personnes en insertion et peut répondre au besoin de recrutement des entreprises en personnels qualifiés et formés. Pour parvenir à cet objectif, une mobilisation de tous les services est organisée. Les procédures de consultation d'entreprises pouvant se prêter efficacement à l'introduction des clauses d'insertion sociale font l'objet d'un examen détaillé, et la prévoient lorsqu'il y a un intérêt partagé par les services techniques et les professionnels de l'insertion professionnelle.

***Le dispositif est parfaitement rodé en interne au Conseil général. Une rencontre hebdomadaire permet aux services concernés (Acheteur, Insertion, Finances) de rechercher la mobilisation optimale de la clause insertion dans tout marché public du Conseil général. Aujourd'hui ce sont 141 000 heures qui ont été incluses dans les marchés Départementaux. Les 51 000 heures déjà exécutées, ont permis de créer une offre de travail de 27 équivalents temps plein, qui s'est notamment concrétisée par la mise en emploi durable de 19 personnes. Un partenariat mutualisé entre maîtres d'ouvrage et dispositif d'ingénierie d'insertion dont les Plan Locaux d'Insertion par l'activité Economique (PLIE) permet un accompagnement des entreprises dans toutes les phases du marché.***

**17.8 Garantir l'égalité Femmes-Hommes au sein du Conseil général (DRH/DECSJ) :**

Dans la continuité des principes et des actions du programme européen Equal, visant à favoriser l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans des secteurs économiques finistériens, le Conseil général souhaite analyser ses propres pratiques, au travers de la mise en œuvre d'un rapport de situation comparée au sein de son personnel et des bénéficiaires du RMI, ainsi que s'engager fortement dans cet objectif par la signature de la charte européenne de l'égalité dans la vie locale.

***Le Conseil général a signé la charte Européenne de l'égalité. Le plan d'action a été finalisé. Une formation de l'ensemble des directeurs à l'égalité F/H a été réalisée. Le principe de « genrer » l'ensemble de ses activités a été acté. L'égalité F/H est également inscrite au cœur des projets d'Agenda 21 dans les collèges***

**Un cabinet externe (TMO) a réalisé une analyse sur le respect de l'égalité F/H au sein du Conseil général. L'étude a porté sur l'analyse des pratiques, notamment en matière d'emploi, d'organisation du travail, de formation, de promotion, de conciliation des temps de vie, de représentation des femmes et des hommes ,plus particulièrement sur les emplois d'encadrement. Au regard des éléments analysés ,il apparaît que la parité est globalement atteinte. Aussi, un observatoire sera mise en place, avec une quinzaine d'indicateurs de suivi qui ont été définis sur différents champs de la politique de GRH, pour assurer une vigilance, suivre les évolutions et si nécessaire privilégier des actions correctrices. De plus, une enquête sera réalisée tous les 3 ans afin de mesurer la perception de l'égalité hommes /femmes par les agents.**

#### **17.9 Développer les achats éthiques, équitables et éco-responsables (DF) :**

Il s'agit d'améliorer la politique d'achat du Conseil général et de ses partenaires en matière environnementale, équitable et éthique, en élaborant un guide et des critères pour les marchés, intégrant les principes du développement durable (enjeux environnementaux, équitables, recommandations techniques, référentiels, labels...).

**Le service achats définit, en conformité des objectifs de l'Agenda 21, la politique achats de la collectivité ; un acheteur vient d'être recruté avec comme objectif la mise en place d'un plan d'actions.**

#### **17.10 Faire évoluer les pratiques de l'action sociale de proximité (DGASAAT/MAIS) :**

L'action sociale est un vecteur important du développement durable car elle vise à prévenir et à réduire les différentes formes d'exclusion dont le coût humain, social et économique constitue une menace pour les équilibres fondamentaux. L'action doit favoriser l'émergence de réponses innovantes dans l'accompagnement social des usagers, dépassant la simple logique d'assistance.

**Cette action n'a pas pu encore se concrétiser du fait :**

- **Des nombreux chantiers en cours qui impactent de manière importante les pratiques des professionnels des territoires d'action sociale et ont imposé des priorités de travail (Réforme de la protection de l'enfance, régime de protection juridique des majeurs, loi DALO, BOUTIN, mise en place du RSA).**
- **De l'élaboration du nouveau plan de formation. Cette action devra s'inscrire dans le nouveau plan pluri-annuel de formation.**

**La révision du schéma d'action sociale de proximité permettra d'inscrire cet objectif de travail dans les orientations du prochain schéma.**

#### **17.11 Construire une Charte de déontologie de l'action sociale de proximité (DGAAAT/MAIS) :**

L'action sociale et médico-sociale a pour mission de prévenir ou de réduire les risques d'inadaptation et d'exclusion dont les coûts sont humains, sociaux et économiques. Il est proposé d'élaborer un texte de référence des bonnes pratiques de l'action sociale de proximité , en corollaire d'une charte des droits et libertés des usagers de l'action sociale. Le Conseil général souhaite ainsi mieux s'inscrire dans l'enjeu d'évolution qualitative du service public. Ces règles s'appuieront sur le respect des principes d'autonomie (droits et libertés) de l'usager et valoriseront ses capacités à être acteur de son projet de vie.

**Elle a été adoptée par la séance plénière du 1/02/2007. Elle constitue aujourd'hui le cadre de référence des travaux de la commission départementale de déontologie et des pratiques des directions de la solidarité et des territoires d'action sociale.**

**Cette charte a fait l'objet de nombreuses communications à des départements. Elle a constitué une référence pour des travaux similaires dans d'autres départements.**

#### **17.12 Elaborer un Plan de déplacements au Conseil général (DRH) :**

Un plan de déplacements d'une entreprise (PDE) est une démarche d'analyse globale de tous les déplacements générés par son fonctionnement. Il porte sur les pratiques de déplacements domicile/travail des agents, leurs déplacements professionnels, l'accueil des visiteurs, des livraisons. Cette démarche est proposée pour le Conseil général.

**Un diagnostic a été élaboré en 2008 par un cabinet extérieur, pour identifier les modes de déplacements actuels des agents du cg29 et de Brest métropole océane et Quimper communauté (à la fois employeurs importants du département et autorités organisatrices de transport ) pour leurs déplacements domicile travail et les déplacements professionnels. Au vu de ce diagnostic, des potentialités de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle sont apparues, ainsi que des possibilités de limitation, voire de suppression de déplacements. 4 axes de**

*développement ont été retenus par les élus pour prendre en compte la mobilité dans l'organisation du travail et développer l'usage de transports plus responsables . Il reste à identifier, au sein des services, les pilotes pour chacune des actions proposées dans le PDE. D'ores et déjà, de premières actions ont été mises en place (Contribution aux abonnements transports en commun des salariés, mise en place de vélos de services, prestations RH plus économes en déplacements, expérimentation du télétravail, développer l'offre de restauration collective à proximité des lieux de travail ...).*

**17.13 Utiliser les transports en commun pour les déplacements domicile-travail (DRH) :**

Le Conseil général souhaite encourager ses agents à utiliser les transports en commun comme mode de transport alternatif au véhicule personnel pour se rendre au travail. Cela aurait pour effet de limiter les dépenses consacrées par les ménages à leur frais de transport (augmentation du prix des carburants), de réduire l'occupation des places de stationnement en centre ville, sans compter une réduction des émissions polluantes.

***Les abonnements transports en commun sont partiellement pris en charge par le Conseil général. Une enquête pour vérifier les changements de pratiques va être réalisée prochainement.***

**17.14 Réduire l'impact des véhicules de service sur l'environnement (DAMG) :**

Cette action se fixe pour objectif la réduction de l'impact sur l'environnement du parc des véhicules départementaux. Il est proposé, par ailleurs, d'expérimenter des véhicules à énergie alternative

***Les véhicules légers sont renouvelés plus rapidement, 500 000 € y sont consacrés chaque année, ainsi 50 véhicules sont concernés. En 2006 l'âge moyen des véhicules étaient de 7,2 ans, en fin 2008 il est de 4,1 ans, fin 2009, l'objectif est de 3,9 ans.***

***De plus il est envisagé dans le prochain marché sur les véhicules pour 4 ans de conclure un accord cadre avec plusieurs fournisseurs potentiels afin de pouvoir expérimenter divers types de propulsion (électrique, gaz, bio carburant...) et de mode d'acquisition (achat, location maintenance...).***

**17.15 Mieux coordonner les réunions professionnelles pour favoriser le covoiturage (DRH) :**

Les réunions de service impliquant des services extérieurs au site où elles sont organisées génèrent des déplacements et parfois des difficultés de stationnement. Il est proposé de concentrer les réunions un à deux jours par semaine, afin de pouvoir notamment favoriser les pratiques de covoiturage ou organiser des navettes entre un parking-relais situé à la résidence administrative de Ty-Nay et la Maison du Département.

***Cette action n'a pas été mise en place en l'état (concentration des jours de réunions), mais le covoiturage se développe, l'incitation à l'utilisation des transports en commun pour les réunions aussi.***

**17.16 Economiser l'eau dans les bâtiments départementaux (DAPBD) :**

Dans le souci de maîtriser sa consommation d'eau dans l'ensemble de son patrimoine bâti, le Conseil général du Finistère va réaliser un diagnostic des installations existantes en vue de préconiser des interventions à réaliser site par site. Parallèlement, une sensibilisation des citoyens et des collégiens sur la préservation de cette ressource précieuse est envisagée.

***Un diagnostic « eau » a été réalisé dans l'ensemble des bâtiments du Conseil général. Les travaux d'amélioration ont commencé.***

**17.17 Economiser l'énergie dans les bâtiments départementaux (DAPBD) :**

Les engagements internationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et les impacts de la pollution de l'air sur la santé publique ont conforté l'intérêt de mener des politiques durables de maîtrise des consommations énergétiques. Le Conseil général va réaliser un diagnostic de ses installations ainsi que des préconisations pour une utilisation plus rationnelle de l'énergie. Les travaux à entreprendre seront réalisés en conséquence.

***Un diagnostic énergie est en cours dans les bâtiments dont la surface est supérieure à 1000 m<sup>2</sup>. L'étude sera rendue en juillet 2009 accompagnée de préconisations quant aux travaux correctifs à réaliser. A partir de cette étude et de celles réalisées par l'ingénieur thermicien du Conseil général, un plan d'action sera élaboré en relation avec le schéma d'accessibilité et autres travaux de grosses réparations, en vue de premières réalisations dès 2010.***

**17.18 Mettre en place une récupération et un traitement global des déchets de bureau au sein du Conseil général (DAMG) :**

Des services du Conseil général procèdent au tri de certains déchets d'activité. Une expérimentation en cours concernant le papier, les piles et les cartouches d'imprimantes fera l'objet d'une évaluation fin 2006. L'année 2007 permettra de faire un diagnostic et de définir un plan d'actions afin de mettre en place une organisation de tri, collecte et valorisation. L'objectif sera d'étendre l'expérimentation à l'ensemble des sites départementaux en intégrant d'autres types de déchets.

***L'élaboration d'un plan de collecte, de tri, de valorisation et d'élimination des déchets de bureau est inscrit à la fiche de poste de l'attachée qui vient d'être recrutée en qualité de chef du service Hygiène et Nettoyage des Locaux. Le lancement de la démarche est prévu pour septembre 2009 avec des expérimentations sur 2010 et une généralisation sur 2011***

#### **17.19 Intégrer la démarche de la qualité environnementale dans la gestion et la construction des bâtiments (DAPBD) :**

L'intérêt croissant des citoyens pour la notion de «développement durable» pousse à la recherche de l'obtention, de l'amélioration et du maintien de la Qualité Environnementale des bâtiments. L'objectif est d'intégrer ces critères environnementaux dans les dossiers de construction et de réhabilitation du patrimoine bâti. Certains bâtiments départementaux ont déjà devancé l'intégration de ces critères (CDAS de Brest, Collège la Tourelle à Quimper...).

***De nombreuses applications de cette démarche ont eu lieu pour toute construction nouvelle ces dernières années. Toute nouvelle opération intègre systématiquement cette problématique.***

#### **17.20 La qualité des produits au rendez-vous de la restauration collective (DAMG/RIA) :**

L'utilisation de produits issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement, notamment ceux issus de la filière biologique, doit pouvoir être amplifiée, afin qu'ils soient à terme intégrés quotidiennement dans les menus des restaurants inter-administratifs puis dans ceux des collèges.

***Le restaurant inter administratif est aujourd'hui très impliqué sur la qualité des produits, le respect de la saisonnalité, l'optimisation des circuits courts d'approvisionnements, la formation des personnels à l'évolution des pratiques, l'éducation de la clientèle (expositions, animations, affichages...), le travail en réseau avec les autres directeurs de la restauration en collectivités territoriales. Le bio a atteint 5,38% du total des achats en 2008 contre 3,9 en 2007.***

***Par ailleurs le Conseil général a contractualisé avec 30 organismes sur le Finistère pour permettre aux agents de pouvoir bénéficier d'un service de restauration collective à proximité de son lieu de travail.***

#### **17.21 «Mieux imprimer» pour réduire la consommation de papier (DAMG) :**

L'action vise à analyser la nature des documents imprimés par le Conseil général, et pour chacun, déterminer, en utilisant les ressources d'impression existantes, la façon de «mieux imprimer», c'est-à-dire en utilisant le moins de papier possible, et au moindre coût. L'accent sera mis sur l'utilisation du recto/verso en copie et en impression, sur la mutualisation des documents (par intranet) et sur l'utilisation des ressources d'impression réseau.

***Le recto verso devient systématique, les imprimantes individuelles sont des exceptions, tous les copieurs sont équipés de scanners et permettent le recto verso, la dématérialisation se déploie (la paye, le contrôle de légalité, et en cours les facturations). La recherche de dématérialisation devient la règle sur tous les projets. La contrepartie est que cela nécessite de grandes capacités de stockage, qui elles aussi ont un coût. Une évolution des comportements sur la gestion des informations stockées s'avère indispensable.***

#### **17.22 Réduire la part de reproduction papier des documents du Conseil général (DAMG) :**

L'objectif de cette action est de développer pour les services départementaux et les partenaires extérieurs la transmission dématérialisée de l'information contenue dans les documents du CG 29 (rapports, relevés, PV, budget, actes administratifs...). Outre les économies liées à la diminution du nombre de supports reproduits et du volume de déchets du bureau, la mise en ligne des documents facilitera la rapidité d'accès à l'information ainsi que les recherches.

***De nombreuses incitations à moins consommer ont été développées. Un objectif de réduction de 30% des consommations de papiers avait été fixé. Au final, elle a été de 48%. Des marges de progression subsistent encore dans la dématérialisation des rapports pour les élus, ainsi que la réduction de l'impression des annexes dans les rapport. A noter que les économies générées par ce résultat ont déjà permis de***

***multiplier par 4 la part de papier recyclé, et de réduire le coût annuel de location maintenance des copieurs haut débit de l'imprimerie départementale de 100 000 €.***

**17.23 Alléger les saisies administratives (MDPH) :**

La mise en œuvre d'un stylo double fonction (Bic + optique) et d'imprimés «intelligents» permet de regrouper en une seule action la saisie des informations sur l'imprimé papier, sa numérisation pour une gestion dématérialisée et sa pré-saisie informatique dans l'application métier de gestion. Ce nouvel outil permettra une réduction des frais de gestion liés à la saisie au profit des tâches d'instruction et d'accompagnement des usagers du service public et une réduction des délais de la réponse apportée à l'utilisateur.

***La mise en œuvre de cette action est pilotée par la MDPH et la DSI.***

***La Direction PA/PH s'est elle, mobilisée pour initier diverses expérimentations de dématérialisation . Ainsi la dématérialisation des relations avec les notaires dans le cadre du dispositif APA est testée, après une étude de faisabilité.***

***Un projet concerne également la gestion des listes d'attentes dans les établissements pour Personnes âgées.***

***Un autre concerne, la transmission de documents budgétaires ( BP et CA) dans le cadre de la relation du Conseil général avec les établissements et services PA et PH. La DPAPH participe également à un groupe de travail DFCASI qui étudie la possible dématérialisation de la facturation.***

**17.24 Rendre accessibles les droits et les démarches administratives sur les sites Internet des structures intercommunales (DIRCOM/DAPI/DSI) :**

L'administration électronique doit permettre de mieux informer les citoyens sur les droits et démarches à effectuer. Cette information précise localisée, doit être accessible à tout moment ce que permet le service public local. Chaque collectivité du territoire doit être concernée et en cohérence avec les politiques de solidarités territoriales : les EPCI du Finistère peuvent jouer ce rôle. L'objectif est de rendre accessible 24 heures sur 24 l'ensemble des informations administratives (démarches à effectuer, documents à fournir...) tout en améliorant la transparence des décisions, la transversalité des échanges et l'exercice de la démocratie.

***Cette action n'a connu qu'un modeste développement car la difficulté essentielle est la production et surtout la gestion d'une information à jour et intéressante. La création de multi sites délégués est envisagée. La téléprocédure doit d'intégrer dans un ensemble cohérent. Il convient sans doute de commencer par la mise à disposition d'information.***